

LA QUESTION MAROCAINE EN 1846

Le traité de Tanger et la convention de Lalla Marnia semblaient de nature à rétablir la bonne harmonie entre la France et le Maroc et à mettre fin au désaccord qui les séparait depuis 1830. Victorieuse en 1844, la France n'avait réclamé ni compensation pécuniaire ni cession territoriale, témoignant ainsi de son désintéressement et de sa ferme volonté de ne pas porter atteinte à l'intégrité de l'empire chérifien. Le Maroc, de son côté, avait consenti à une délimitation de frontière ; il avait ainsi reconnu les faits accomplis depuis 1830 et s'était, par là même interdit, pour l'avenir, tout prétexte à récrimination. Cependant les heureux effets de ces accords ne se firent pas immédiatement sentir ; les relations demeurèrent tendues entre les deux États ; on put même craindre, au mois d'avril 1846, un nouveau conflit. Désireux de rétablir l'ordre dans la région frontière, Bugeaud réclamait, en effet, au risque de provoquer les plus graves complications, l'autorisation d'entreprendre une expédition militaire dans l'intérieur de l'empire. Le Gouvernement français refusa, toutefois, de céder aux sollicitations du maréchal et de s'engager dans l'aventure où celui-ci cherchait à l'entraîner. C'est l'histoire de cette période critique de l'Algérie, que nous nous proposons de retracer dans cette étude, en mettant à profit, d'une part, les renseignements recueillis aux archives historiques du ministère de la guerre, par le capitaine Azan, et utilisés par lui dans son ouvrage sur Sidi Bra-

him, et, d'autre part les documents inédits, que nous avons pu retrouver nous même dans les archives du gouvernement général de l'Algérie (1).

1

L'obstacle le plus sérieux au maintien de la paix et des bonnes relations avec le Maroc était la présence, sur le territoire chérifien, au voisinage de la frontière algérienne, d'Abd-el-Kader et de sa « deïra » (2). L'émir, en effet, qui n'avait pas pris part à la guerre de 1844, avait vu son autorité s'accroître de tout ce que la défaite avait enlevé au prestige et à la puissance de l'empereur. Les représentants de la France avaient bien compris que cette présence était une menace permanente pour l'Algérie et ils avaient essayé de parer à ce danger. En vertu de l'article 4 du traité de Tanger, Abd-er-Rahman s'était engagé à mettre Abd-el-Kader hors la loi et à le poursuivre jusqu'à ce qu'il tombât en son pouvoir ou fût contraint de quitter le Maroc. Les commissaires français avaient également obtenu l'insertion dans la convention de Lalla-Marnia, d'une clause enlevant à l'émir et à ses partisans le bénéfice du droit d'asile, que chacune des parties contractantes reconnaissait aux sujets de l'autre sur son propre territoire (3).

Excellentes en elles mêmes, ces dispositions étaient d'une exécution difficile. Abd-el-Kader, en effet, n'était

(1) La majeure partie des documents utilisés dans ce travail, provient des Archives du Gouvernement général — Politique — Carton XXI, liasse 1 (Correspondance générale).

Nous désignerons ces documents par l'abréviation, G. G. A
..... n°.....

(2) La « deïra » était un rassemblement constitué par les débris de l'ancienne smala d'Abd el Kader. Elle comprenait la famille de l'Émir, celles de ses lieutenants, des dissidents algériens, des troupes, etc., sous la garde de troupes irrégulières.

(3) Convention de Lalla Marnia, art. 7.

point d'humeur à se laisser expulser, et l'empereur ne se trouvait pas en mesure de l'y contraindre par la force. Installée à l'Ouest de la Moulouya, aux confins des territoires occupés par les Oulad Selloût, les Beni ben Fahi, les Hallaf, les Guelaya, les Beni Snassen, la deïra se procurait sans peine des vivres, et pouvait, en cas de danger se retirer dans les montagnes du Rif, dont les habitants, soustraits, en fait, à l'autorité de l'empereur, avaient, à diverses reprises manifesté leurs sympathies à l'émir. Inquiet de la popularité dont jouissait Abd-el-Kader auprès des populations de la région orientale du Maroc, sur lesquelles son propre représentant, le caïd d'Oudjda, n'exerçait qu'une action illusoire, Mouley Abd er Rahman, ne se méfiait pas moins des relations qu'Abd el-Kader entretenait avec plusieurs notables de Fas. Aussi se gardait-il de brusquer les choses, par crainte de provoquer un soulèvement funeste à son autorité quasi méconnue par ses propres sujets. D'autre part, désireux de paraître donner satisfaction à la France, il maintenait en fonctions à Oudjda le caïd Si Hamida, qui, à tort ou à raison, passait auprès des indigènes, pour animé des meilleures dispositions à l'égard des chrétiens.

Ce système de temporisation et de ménagements imposé par les circonstances, donna tout d'abord d'heureux résultats et fit quelque temps illusion au commandant supérieur de la province d'Oran (1). Une tranquillité relative régna, en effet, durant le printemps sur la frontière française. Les relations commerciales interrompues par la guerre recommencèrent entre Oudjda et Tlemcen. Lamoricière se réjouissait de cet heureux changement. « L'ensemble de ces faits, écrivait-il à Bugeaud, me paraît indiquer que le Maroc voulait se servir d'Abd el-Kader pour nous susciter des embarras afin de nous trouver plus faciles, dans la conclusion du

(1) Lamoricière.

traité définitif (1) ». L'optimisme de Lamoricière, n'était pas, il est vrai, partagé par tous ses subordonnés, ni même par le gouverneur général. Ils appréciaient la situation d'une façon bien différente. « Nous sommes f... dedans par les Marocains d'une façon mirobolante, répétait Montagnac ; pas une condition du traité n'a été exécutée ; ils protègent nos ennemis, les maraudeurs, tous les goums des environs, qui viennent inonder nos contrées... et l'on trouve que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes... (2) ». En termes plus modérés, Bugeaud exprimait des idées analogues. « Vous avez trouvé, mandait-il à Lamoricière, que le Maroc n'était pas si noir avec nous, qu'on le disait ; en un mot vous le trouvez gris ; quant à moi je le trouve noir jais. Quand je vois Abd el-Kader aller et venir, traverser les plaines au loin et envoyer vendre sur le marché d'Oudjda et ailleurs le produit de ses rapines, sans que personne l'inquiète, je dis : il y a concert ou, tout au moins, tolérance coupable, perfidie... Nous voilà sur un qui vive perpétuel, recevant des outrages, des violations de territoire et n'en rendant pas. C'est un rôle, je vous l'avoue, qui ne convient guère à mon caractère, ni à mes opinions militaires et politiques à l'égard du Maroc. Je crois qu'en se faisant trop doux, trop endurant, on ne fera qu'accroître le mal, à tel point qu'une guerre sérieuse deviendra inévitable (3). Les événements justifiaient les observations du gouverneur général. Après quelques semaines de tranquillité, le désordre avait recommencé. Les vols, les attaques à main armée commis par les partisans d'Abd el-Kader réfugiés au Maroc, au détriment ou contre la personne des sujets

(1) Lamoricière à Bugeaud : 14 juin 1846. Archives du gouvernement général de l'Algérie. Politique. Carton xx, liasse 4.

(2) Montagnac. Lettre du 31 mai 1845 (Lettres d'un soldat, p. 485). Cf. aussi les lettres du 7 juin, et du 15 juillet.

(3) Bugeaud à Lamoricière, 18 juin 1845. Archives du gouvernement général. Politique, xx, liasse 4.

français se multipliaient. Les amendes infligées par le caïd d'Oudjda, à quelques uns des délinquants, Mehaïa ou Beni Ouacine, ne suffisaient pas à calmer l'effervescence. L'agitation gagnait même les tribus kabyles du territoire algérien, tandis que des individus isolés ou réunis en bandes traversaient les lignes frontières et allaient rejoindre la deïra. Celle-ci compta bientôt près de six mille tentes (1). Aussi Cavaignac, commandant la subdivision de Tlemcen, proposait-il de rompre les négociations engagées avec les autorités marocaines pour obtenir le châtiment des coupables et d'occuper fortement le massif montagneux compris entre le Kiss et Djema-Ghazaouat. Plus audacieux, Bugeaud eût volontiers poussé une pointe jusqu'à Oudjda ; il se montrait même disposé à aller plus loin encore et à poursuivre Abd el-Kader, en territoire étranger (2). Éclairé par les rapports de Cavaignac, il laissait percer, au moins dans sa correspondance particulière, une inquiétude et un mécontentement de jour en jour plus grands. « Les dispositions des agents de l'empereur à Tanger ont paru excellentes, écrivait-il le 12 août, à la duchesse d'Isly ; mais à la frontière c'est tout différent ; le même système d'hostilités perfides n'a cessé d'y régner ; Abd el-Kader y fait tout ce qu'il veut et y reçoit toutes espèces de secours ; des cavaliers marocains mêlés aux siens viennent faire des courses sur notre territoire » (3)... « Abd-

(1) Azan, Sidi Brahim, chap. 1, *Les Préliminaires de l'insurrection*, passim.

(2) « Si j'avais été à Lalla-Marnia avec des forces suffisantes, j'aurais été sans hésiter, jusque sur le marché d'Ouchda saisir les gens de l'Emir et le produit des vols qu'ils ont fait dans le Sahara Algérien. Je n'hésiterais pas davantage à courir sur Abd el-Kader sur le territoire marocain, et soyez sûr que la guerre ouverte ne résulterait pas de cet acte d'énergie. » Bugeaud à Lamoricière, 18 juin 1845. La même opinion est exprimée dans une lettre de Bugeaud à Soult, 2 août 1845. Azan : Sidi Brahim, p. 323.

(3) Bugeaud à la duchesse d'Isly, 12 août 1845, dans d'Ideville : le Maréchal Bugeaud, T. III. p. 35.

el-Kader est entouré de 3.000 à 4.000 émigrés ; il prépare un retour, c'est évident, et le Maroc le laisse faire ; il y a là un danger permanent. »

Quelques semaines plus tard les prévisions du gouverneur général se réalisaient. Abd el-Kader envahissait le territoire français. Le 23 septembre Montagnac et la colonne qu'il commandait étaient écrasés à Sidi Brahim ; des soulèvements éclataient sur divers points de la province d'Oran ; l'insurrection gagnait même la vallée du Chélif et le Titteri ; Abd el-Kader, enfin, au lieu de rejoindre la deïra s'enfonçait au cœur de l'Algérie (1). Le gouvernement français prit, sans hésiter, les mesures commandées par les circonstances. Des renforts furent envoyés à l'armée d'Afrique, afin de la mettre en mesure de réprimer la révolte sur tous les points à la fois et de poursuivre l'Émir. Aucun résultat décisif, toutefois ne pouvait être obtenu, si le gouvernement chérifien continuait à pratiquer la politique ambiguë, qu'il avait suivie jusqu'alors. Sa complicité au moins tacite, dans les événements qui bouleversaient l'Algérie apparaissait de la façon la plus claire. C'est en territoire marocain qu'Abd el-Kader avait pu tout à loisir préparer son agression ; c'est en territoire marocain qu'il expédiait ses prisonniers et son butin. Bien plus, des sujets marocains s'étaient joints à ses contingents et avaient participé à l'invasion du territoire français. L'inertie et la mauvaise volonté du maghzen, dont les effets désastreux venaient d'être démontrés, étaient grosses de périls pour l'avenir. Il importait au gouvernement français de se prémunir contre les surprises fâcheuses, qu'elles pouvaient encore lui réserver. Aussi Bugeaud invitait-il le gouvernement à étudier avec attention l'attitude à prendre à l'égard du Maroc, et à ne pas se contenter des garanties contenues dans les instruments diplomatiques. « Les traités de Tanger et de Lalla-Marnia, ajoutait-il,

(1) Bugeaud à la duchesse d'Isly, 8 août 1845. *Ibid.* p. 32.

sont à mes yeux une feuille de chêne, que le vent emporte. Tout l'Islamisme de l'Afrique du Nord est uni contre nous (1). »

Le ministre n'avait pas attendu les objurgations de Bugeaud pour adresser des représentations énergiques à Abd er-Rahman ; mais il se rendait compte qu'elles risquaient de demeurer sans effet. Aussi se préoccupait-il des moyens à employer pour suppléer à l'impuissance ou à la mauvaise volonté du maghzen. Divers expédients furent donc examinés (2). Le plus original était, sans contredit, celui que proposait le docteur Warnier : la coopération de la France et d'Abd er-Rahman. Le chérif aurait assumé la tâche de châtier les tribus marocaines qui s'étaient compromises avec Abd el-Kader, ainsi que les Algériens dissidents réfugiés en territoire chérifien. Pendant toute la durée des opérations, l'empereur serait assisté d'un commissaire français, qui se tiendrait également en relations avec le gouverneur général de l'Algérie. De cette manière, l'empereur et le gouverneur général pourraient agir de concert. Le commissaire français devrait posséder une connaissance approfondie de la langue et des usages arabes, être au courant des affaires algériennes et marocaines, posséder enfin des notions assez précises en matière d'opérations militaires. Un seul homme, selon le docteur Warnier, réunissait toutes ces conditions. C'était Léon Roches, qui, après avoir collaboré à la rédaction de la convention de Lalla-Marnia, avait réussi à la faire ratifier par Mouley Abd er-Rahman, et auquel Bugeaud témoignait, d'autre part, la confiance la plus complète (3).

Ce système de la coopération franco-marocaine, dont

(1) Bugeaud à Sault, 6 octobre 1845. — Dans Azan : *Sidi Brahim*, p. 68.

(2) Cf. Azan, *Sidi Brahim*, chap. XIII, La question du Maroc.

(3) Le Dr Warnier au directeur des affaires de l'Algérie au Ministère de la Guerre, 9 octobre 1845, dans Azan, *Sidi Brahim*, chap. XIII, p. 333, sqq.

l'essai aurait peut-être amené bien des mécomptes, devait paraître, en 1845, trop étrange pour être adopté. Celui de Lamoricière était beaucoup plus simple, partant beaucoup plus acceptable. Il consistait à user du droit de suite reconnu à la France par le^e traité de Lalla-Marnia pour exercer en territoire marocain les représailles indispensables. Lamoricière le formulait en ces termes : « Nous devons nous regarder non comme en guerre avec l'empereur, mais comme en état d'hostilités flagrantes avec les populations riveraines. Dès lors, sans vouloir, ce qu'à Dieu ne plaise, conquérir la moindre parcelle du Maroc, nous devons, sans tenir compte du tracé de la frontière, porter le fer et le feu chez toutes les tribus qui recevront Abd el Kader, ne nous arrêtant dans cette marche, que lorsque nos intérêts nous le commanderont » (1). Lamoricière admettait, en somme, l'éventualité d'incursions en territoire marocain, mais il en limitait l'objet au châtement des tribus qui avaient fait acte d'hostilité à l'égard de la France, ou des rebelles algériens qui avaient tenté de se soustraire à la répression en se retirant au delà de la frontière.

Bugeaud ne se contentait pas à si bon compte. C'était la puissance même d'Abd el Kader, instigateur de toutes les rébellions, qu'il voulait détruire. Or, tant que l'émir pourrait se refaire à la deïra, tant que cette deïra même pourrait servir de refuge et de centre de ralliement aux adversaires de la domination française, la sécurité de l'Algérie ne saurait être considérée comme assurée. C'était donc cette deïra qu'il fallait atteindre et disperser, dut-on, pour y parvenir, s'enfoncer dans l'intérieur du Maroc. Déjà, avant Sidi Brahim, le maréchal avait exprimé cette opinion ; il la soutint de nouveau au mois d'octobre et proposa à Soult un plan de campagne destiné à amener un résultat décisif. Il commencerait par réduire les tribus algériennes de la frontière, Msirda, Souhalia, Oulhassa,

(1) Lamoricière à Soult, 1^{er} octobre 1845. Azan, *op. cit.*, p. 331.

Trara ; puis, pénétrant sur le territoire marocain, il châtierait les Beni-Snassen et s'avancerait jusqu'à la Moulouya. Un pont de bateaux construit sur cette rivière permettrait aux troupes de la franchir et de pousser des reconnaissances sur la rive gauche à la recherche de la deïra. Si celle-ci se trouvait hors d'atteinte, on regagnerait le territoire algérien, non sans avoir étudié le pays entre la frontière et la Moulouya et examiné le parti qu'il serait possible d'en tirer ultérieurement (1). L'expédition pourrait être préparée à loisir et avec tout le soin désirable. Bugeaud se proposait, en effet, de l'entreprendre seulement au printemps, dans les derniers jours du mois d'avril ou au commencement de mai, époque où l'eau et les fourrages se rencontrent partout en quantité suffisante, et où la chaleur n'est pas encore assez forte pour gêner la marche des colonnes (2). L'hiver devrait être employé à pacifier l'Algérie. En attendant, il importait que la diplomatie française insistât auprès d'Abd er-Rahman pour le décider à exécuter ses engagements. La présence à Paris d'un ambassadeur, que le chérif, sur les instances de Léon Roches, avait promis d'envoyer en France, contribuerait peut-être au succès de ces négociations. Quant au gouvernement français, Bugeaud était convaincu qu'il se rallierait volontiers à ses propositions. Rivet, l'aide de camp du maréchal, en faisait l'aveu à Léon Roches en lui annonçant l'arrivée en Afrique de six régiments d'infanterie et de deux régiments de cavalerie : « C'est dire assez que ce n'est plus seulement le rétablissement de l'ordre en Algérie que l'on veut, mais l'extirpation de la cause du mal jusque dans sa racine. Nul doute que l'on ne soit décidé à aller

(1) Soult à Bugeaud, 11 octobre 1845, dans Azan, *Ibid.*, Appendice, pièce 80.

(2) En 1844, Bugeaud avait pu constater l'impossibilité d'entreprendre une campagne d'été au Maroc. La chaleur et la rareté de l'eau et des fourrages l'avaient de son propre aveu, empêché de poursuivre l'armée marocaine après la bataille d'Isly.

chercher Abd el Kader partout où il sera, sans respect pour les frontières. L'hiver sera consacré à refaire notre situation en Algérie tout aussi bonne et meilleure peut-être qu'elle n'était auparavant, et, quand la bonne saison sera venue, nous serons en mesure d'opérer chez les Beni-Snassen et de passer la Moulouya s'il le faut.

Toute notre diplomatie, mon cher Roches, à mon sens, doit tendre aujourd'hui à persuader à l'empereur qu'il est dans son intérêt de coopérer avec nous à l'expulsion ou, ce qui vaudrait mieux, à l'anéantissement d'Abd el Kader. Ce qu'il y a de bien certain, c'est que nous agissons avec ou sans l'empereur du Maroc. Il n'est plus possible qu'il en soit autrement » (1). A cette lettre de Rivet, Bugeaud avait ajouté quelques mots de sa main pour recommander au destinataire de tenir secrètes ses véritables intentions : « Gardez-vous bien, mon cher Roches, de parler de l'intervention ou de l'invasion que nous pourrions faire sur le territoire marocain sans le consentement de l'empereur » (2).

Le ministère paraissait, de son côté, partager les idées du maréchal sur la conduite à tenir à l'égard du Maroc. Le 13 octobre, en effet, le ministre des affaires étrangères Guizot, avait adressé au consul général de France à Tanger, M. de Chateau, des instructions fort détaillées. Notre représentant devait présenter au Maghzen des observations sévères sur la négligence des autorités marocaines et leur peu d'empressement à exécuter les stipulations de Tanger et de Lalla-Marnia. Il devait, en conséquence, informer l'empereur que le gouvernement général de l'Algérie avait reçu l'ordre de poursuivre Abd el Kader sur le territoire marocain et de châtier les populations qui avaient pris parti pour lui. Assurément

(1) Rivet à Léon Roches, 16 octobre 1845, dans d'Ideville, *op. cit.*, t. III, p. 55.

(2) D'Ideville, *loc. cit.*, p. 57. Le texte de d'Ideville porte sous le consentement, ce qui est évidemment en contradiction avec la pensée du maréchal.

le gouvernement français était éloigné de toute pensée de conquête ; il le prouvait en invitant l'empereur à joindre ses forces aux siennes pour assurer d'un commun accord le rétablissement de l'ordre, les troupes chériennes opérant d'un côté de la frontière, les troupes françaises de l'autre. Mais la France était décidée à faire respecter son prestige et son territoire. Si l'empereur lui refusait son concours, elle s'en passerait et agirait seule (1).

Ces menaces étaient-elles sérieuses, et le gouvernement songeait-il à les mettre à exécution ? M. Azan ne le croit pas. Il s'appuie sur ce fait, qu'au moment où Guizot rédigeait sa dépêche à M. de Chasteanu, Bugeaud n'avait pas encore reçu les instructions auxquelles il était fait allusion dans ce document. Bien plus, le maréchal ayant eu connaissance par des articles de journaux des projets que l'on prêtait au gouvernement, dut demander des explications à ce sujet (2). Cet argument est peut-être moins probant qu'il ne le paraît de prime abord. Le gouvernement français ne pouvait en effet tarder à adresser des représentations au maghzen ; d'autre part les idées de Bugeaud étaient assez connues pour qu'il ne fût pas nécessaire d'attendre les observations que le gouverneur général ne pouvait manquer de soumettre à ses chefs, et qu'il leur soumit, en effet, dans sa lettre du 11 octobre. En menaçant l'empereur d'une invasion des troupes françaises sur son territoire, Guizot savait d'avance qu'il répondait au plus ardent désir du maréchal et qu'il ne risquait pas d'être désavoué par lui. Aussi bien les instructions rédigées pour Bugeaud le 22 octobre se croisèrent avec la lettre, par laquelle il réclamait des éclaircissements. Ces instructions étaient en parfaite correspondance avec la dépêche adressée par

(1) Azan, *op. cit.*, ch. xiii.

(2) Bugeaud à Soult, 22 octobre 1845, dans Azan, *op. cit.*, chap. xiii, p. 341.

le ministre des affaires étrangères à M. de Chateau, comme aussi, mais seulement dans une certaine mesure, avec les propositions formulées par le maréchal dans sa lettre à Soult du 11 octobre. Le ministre de la guerre prescrivait au gouverneur général, non seulement de punir les tribus algériennes révoltées, mais encore « de venger la France des échecs fâcheux que nos armes avaient éprouvés sur la frontière du Maroc de la part d'Abd el-Kader, auquel s'étaient joints bon nombre de sujets marocains. » Le maréchal devait, en conséquence, se porter contre les rassemblements de l'Émir, et pénétrer au besoin sur le territoire de l'empire. « Si la poursuite vous conduit au-delà de la frontière, vous n'hésitez pas à la passer, afin d'aller punir les Beni-Snassen et la partie des Angad du Maroc, qui ont accompagné Abd el-Kader dans leur déloyale agression... A cet effet vous pourrez pousser jusqu'à la Moulouya, mais lorsque l'expédition sera terminée, vous reviendrez sur le territoire de l'Algérie. Vous aurez soin de ne former aucun établissement dans la dépendance du Maroc, ce qui n'exclut pas les précautions à prendre pour la sûreté de vos communications en arrière » (1).

Soult et ses collègues du cabinet acceptaient donc l'idée d'une intervention militaire au Maroc, mais apportaient des modifications importantes aux projets élaborés par Bugeaud. Il n'était plus question, en effet, que de châtier les tribus immédiatement voisines de la frontière, et non de poursuivre et de détruire la *deïra* comme l'eût souhaité le maréchal. D'autre part la Moulouya devait marquer la limite extrême des reconnaissances françaises, alors que Bugeaud demandait à s'avancer au-delà de cette rivière, s'il le jugeait nécessaire. Ces restrictions s'expliquent par l'incertitude où l'on se trouvait sur les dispositions des autorités et des popu-

(1) Soult à Bugeaud. 22 octobre 1845, d. Azan. Op. cit. Appendice, pièce 96.

lations marocaines. A Tanger, le pacha Bou Selham, représentant d'Abd er-Rahman, assurait Léon Roches, que l'empereur, trop faible pour se débarrasser ouvertement d'Abd el-Kader, lui suscitait en secret des embarras, et qu'il verrait avec plaisir les troupes françaises tenter un coup de main contre la deïra. Mais, quelques jours après, il déclarait que l'entrée des chrétiens sur le territoire chérifien risquait de provoquer une explosion du fanatisme musulman, et de déterminer un soulèvement général des tribus du Rif et des populations habitant entre Taza et Oudjda, en faveur d'Abd-el-Kader(1). Ces renseignements contradictoires communiqués au gouvernement français lui commandaient la plus grande prudence.

Quant à la date à laquelle il conviendrait d'entreprendre ces opérations, Soult en laissait le choix au maréchal, et l'autorisait même à la reporter au printemps (2). C'était à la fois tenir compte des préférences de Bugeaud et laisser au maghzen un nouveau délai pour donner satisfaction aux réclamations françaises. Peut être espérait-on à Paris, que les difficultés pendantes entre la France et le Maroc se régleraient de façon amiable, et qu'il ne serait pas nécessaire de recourir à une démonstration militaire, dont on redoutait les consé-

(1) Léon Roches exprima la crainte qu'Abd el-Kader ne profitât de cette effervescence pour se proclamer sultan et se constituer un royaume indépendant, dont le voisinage serait beaucoup plus dangereux pour l'Algérie que celui de l'empire chérifien. « Dans ses nouvelles possessions, l'Émir appellera tous les mécontents de l'Algérie et dirigera contre nous des attaques telles que nous serons naturellement forcés de conquérir ce pays, si nous voulons y renverser sa puissance. L'empereur Abd er-Rahman, qui est impuissant contre le réfugié, osera-t-il attaquer Abd-el-Kader proclamé sultan ? N'est-il pas au contraire probable que l'audacieux parvenu portera ses vues sur le trône de son ancien protecteur et qu'il exploitera pour son compte, l'esprit de mécontentement et de révolte qui règne dans tout le Maroc. » Lamartinière et Lacroix. Documents sur le Nord-Ouest africain, t. II, p. 19, note.

(2) Soult à Bugeaud. 23 octobre 1845. Azan. op. cit. p. 343.

quences. L'expédition fut donc remise à une date ultérieure. Bugeaud en profita pour exécuter le plan qu'il s'était tracé et rétablir l'ordre en Algérie. De novembre à février les colonnes légères organisées par ses soins sillonnèrent le pays en tous sens. La vallée du Chélif, l'Ouarsenis, le Dahra, le Titteri furent pacifiés. Abd el-Kader, toutefois, réussit à échapper à la poursuite de ses adversaires et à s'avancer dans l'Est, jusqu'en Kabylie, pour donner la main à son khalifa Ben Salem. Pendant ce temps, dans l'Ouest le général Lamoricière et ses lieutenants les généraux Thierry et Cavaignac (1) obtenaient, de gré ou de force, la soumission des populations insurgées de l'Oranie, favorisaient la rentrée des dissidents, qui se décidaient à abandonner la cause de l'Émir, observaient, enfin, avec la plus grande attention les événements qui s'accomplissaient par delà la frontière marocaine.

II

A la fin de 1845 la province d'Oudjda échappait presque complètement à l'autorité d'Abd er-Rahman. Celui-ci avait voulu donner des marques de ses bonnes dispositions à l'égard de la France. En même temps qu'il envoyait à Paris un ambassadeur, Ben Achache (2), il enjoignait au caïd d'Oudjda, Si Hamida de destituer le cadi de la ville, El Mazouni, convaincu d'intelligences avec Abd el-Kader.

(1) Le général Thierry, commandait la subdivision d'Oran, Cavaignac, celle de Tlemcen.

(2) Si El Hadj Abd el-Kader ben Mohammed el Achache, pacha de Tétouan. Il débarqua à Marseille le 19 décembre 1845. Sa mission était d'ailleurs assez vague. Guizot remarque qu'il était « plus préoccupé de se faire respecter et bien venir, lui et le souverain qu'il représentait, que d'atteindre un but politique déterminé Il était envoyé à Paris pour faire entre la France et le Maroc acte de bons rapports et pour donner au traité du 10 septembre 1844 tout l'éclat de la paix plutôt que pour conclure avec nous un arrangement spécial et efficace. » Guizot, Mémoires. T. VII. chap. XLII, p. 240.

L'ordre de l'empereur fut exécuté et El Mazouni envoyé prisonnier à Fâs. Cet acte d'énergie provoqua des troubles. Cheikh Mîmoun le principal chef des Beni-Snassen manifesta son mécontentement de la mesure prise contre Mazouni et de son remplacement par un cadi, qui ne lui convenait pas. A son instigation les Beni-Snassen descendirent en armes dans la plaine, empêchèrent les habitants de labourer leurs terres et bloquèrent étroitement la ville d'Oudjda (1). De pareils incidents attestaient l'impuissance de l'empereur dans le voisinage de la frontière française. Lamoricière, qui, en 1845, paraissait fonder quelques espérances sur l'action d'Abd er-Rahman, reconnaissait son erreur, et ne cherchait pas à dissimuler le peu de cas qu'il faisait des promesses et des démonstrations impériales. « Je comprends très bien, déclarait-il, la valeur d'un traité avec l'empereur et celle de l'envoi d'un ambassadeur à Paris, pour opposer des actes éclatants aux protestations des puissances étrangères, pour éclaircir la question devant les Chambres, pour leur faire voir ce qu'on veut faire et ce qu'il est indispensable de faire, mais jusqu'ici tous les engagements pris par Mouley Abd er-rahman n'ont rien produit quant à la solution matérielle de la difficulté. Les nouveaux engagements ne seront pas plus exécutés que les précédents. Tout le monde sait bien ici, Français et Musulmans, que l'empereur, le voulût-il sincèrement, est impuissant à arrêter les Musulmans de la frontière lorsqu'ils se livrent à la voix d'un marabout et pour faire la guerre sainte. Ce serait une véritable illusion que de compter dans notre lutte contre l'ex-émir, sur autre chose que notre propre force et notre propre persévérance (2) ».

(1) Lamoricière au ministre de la guerre, 7 fév. 1846. G. G. A. — Politique xx. (1). n° 14. — Cavaignac à Lamoricière, 23 fév. 1846. G. G. A. — Politique xx. (1). n° 20.

(2) Lamoricière au ministre de la guerre, 15 janv. 1846. G. G. A. — Politique xx. (1). n° 3.

L'état d'insubordination de la province d'Oudjda et la présence de la deïra au voisinage de la Moulouya rendaient très précaire la sécurité de la frontière algérienne. Cette situation, si contraire aux intérêts français, parut cependant sur le point de se modifier au début de 1846. Le 16 janvier, en effet, le colonel de Mac-Mahon, commandant le camp d'Aïn-Yousouf, recevait des nouvelles aussi importantes qu'imprévues. La deïra, disait-on, abandonnant la position qu'elle occupait sur la rive gauche de la Moulouya, avait franchi cette rivière et avait cherché un asile sur la rive droite. Cette retraite avait été exécutée le 7 janvier, sur un ordre exprès envoyé par Abd-el-Kader à Bou-Hamedi, qui, en son absence, exerçait le commandement de la deïra. L'émir, ajoutaient les informateurs, avait pris cette décision en raison de l'attitude hostile qu'Abd er-Rahman adoptait à son égard. L'empereur avait écrit aux Hallaf et aux Beni-Snassen pour les informer qu'une flotte nombreuse menaçait Tanger et Mogador, tandis qu'une armée française se réunissait sur la frontière algérienne et se préparait à envahir le pays d'Oudjda. Ne pouvant reprendre les armes contre une puissance avec laquelle il venait de signer un traité de paix, il se résignait à lui céder. Aussi avait-il enjoint à Abd el-Kader de quitter immédiatement, avec sa deïra, le territoire marocain et de restituer immédiatement les prisonniers français, qu'il avait encore en sa possession. Pour assurer l'exécution de ses volontés, il ordonnait aux Beni-Snassen d'attaquer la deïra afin de la contraindre à évacuer le pays (1). On prétendait que deux chefs, jusqu'alors tout dévoués à Abd-el-Kader, Cheikh Mîmoun (2), des Beni-Snassen,

(1) Le colonel de Mac-Mahon au général Cavaignac, 16 janvier 1846. G. G. A... n° 7.

(2) Cheikh Mîmoun était le chef de la famille la plus considérable des Beni-Snassen. En 1859, il dirigea la résistance contre l'expédition française du général de Martimprey. Cf. Études

et Bou-Zian, des Hallaf (1), se montraient disposés à abandonner la cause de l'Émir, et qu'enfin, un corps de 600 fantassins et de 1.000 cavaliers réguliers s'organisait à Fas. Bou Hamedi, pour rassurer les siens, avait, tout d'abord, répandu le bruit que ces armements étaient destinés, non à le combattre, mais à aider les musulmans dans la guerre sainte ; puis, ayant reçu, de Fas, confirmation des préparatifs militaires d'Abd-er-Rahman, il se décida à exécuter les ordres de son maître (2). Il se mit donc en marche vers la Moulouya, poursuivi par les cavaliers des Hallaf qui, un jour, lui enlevèrent trois troupeaux de bœufs et, le lendemain, s'emparèrent d'un convoi de mulets appartenant aux Hachem. Arrivé sur les bords de la rivière, Bou-Hamedi se mit en mesure de la traverser. L'opération était difficile et longue, car il ne disposait que de trois bateaux. L'un d'eux ayant chaviré, 15 personnes furent noyées. Le 15 janvier, le passage n'était pas encore achevé ; nombre de tentes restaient encore sur la rive gauche, exposées aux attaques des Marocains (3).

En même temps que ces nouvelles, d'autres bruits, en apparence contradictoires, circulaient parmi les populations. On racontait qu'un traité venait d'être conclu entre les Français et Abd-el-Kader. En vertu de cet arrangement, les places de Lalla-Marnia, de Djemaa Ghazaouat

sur la campagne de 1859, dans *Revue d'Histoire*, rédigée à l'État-Major de l'armée, n° 86, fév. 1908.

(1) Bou-Zian avait été, à plusieurs reprises, caïd de Taza et jouissait d'un grand crédit auprès d'Abd-er-Rahman. Abd-el-Kader lui faisait de fréquents cadeaux, ainsi qu'à Abd-er-Rahman, l'homme le plus influent chez les Hallaf après Bou-Zian, pour l'attacher à sa cause et l'empêcher d'obéir aux ordres de l'empereur, si celui-ci voulait jamais le chasser du Maroc. (Schmitz : *Histoire des derniers prisonniers d'Abd-el-Kader*, p. 108).

(2) Le général Thierry au Ministre de la Guerre, 16 janvier 1846, G. G. A., n° 5.

(3) Le colonel de Mac-Mahon au général Cavaignac, 16 janvier 1846, G. G. A., n° 7.

et de Tlemcen seraient évacuées par la France et restituées à l'Émir. Abd el-Kader, de son côté, avait pris l'engagement de reconduire en Algérie les tribus dissidentes, qui avaient cherché un refuge au Maroc ; de là le mouvement prescrit à la deïra, qui la ramenait à proximité de la frontière. Il avait, en outre, promis de rendre les prisonniers français en échange des indigènes détenus en France, dont Miloude ben Arrache avait, par son ordre, dressé la liste. Miloude, disait-on, s'était même déjà mis en route vers l'Est pour conduire à l'Émir trois des principaux captifs, dont la libération serait le gage de la paix (1).

Quelle créance convenait-il d'accorder à ces rumeurs ? Pour les officiers de la frontière, le fait même du déplacement de la deïra ne pouvait guère être mis en doute. Diverses raisons le rendaient plausible. L'attitude prise par l'empereur à l'égard de la France, ses préparatifs militaires, si modestes qu'ils fussent, étaient de nature à inquiéter Abd el-Kader. Il était donc naturel que l'Émir songeât à mettre la deïra à l'abri d'un coup de main. Il ne risquait rien, d'autre part, à se rapprocher de la frontière ; il avait des raisons sérieuses de penser que les Français ne l'attaqueraient pas. Ainsi, du moins, raisonnait Cavaignac. « Notre attitude depuis trois mois, écrivait ce général, l'a suffisamment convaincu qu'il m'était interdit de franchir la frontière. Il n'a donc pas de danger actuel à placer sa deïra sur la rive droite d'un cours d'eau, qui, non guéable en hiver, pourrait être un obstacle à sa fuite devant les entreprises de l'Ouest. » Les environs d'Oudjda, en outre, étaient alors soustraits à l'autorité impériale ; l'Émir y était mieux obéi qu'Ab-er-Rahman lui-même. « Ainsi donc, concluait Cavaignac, on comprend très bien qu'Abd-el-Kader averti de quelque changement dans les dispositions des populations au-delà de

(1) Le général Cavaignac au général Lamoricière, 17 janvier 1846, G. G. A., n° 7.

la Moulouya, comptant, d'une part, retenir le gros de nos forces dans l'Est par sa présence, de l'autre, suffisamment informé des limites dans lesquelles je puis agir, on comprend très bien, dis-je, qu'il ait voulu placer la Moulouya du côté de ses craintes et s'ouvrir au besoin, et dans toutes circonstances, la route du Sud (1). » A ce motif s'en ajoutait un autre : le désir de mettre fin aux désertions qui, de jour en jour, diminuaient l'effectif de l'émir. Au cours de l'année 1845, nombre d'indigènes, las de la vie précaire qu'ils menaient, avaient abandonné le camp de Bou Hamedi et s'étaient retirés dans l'intérieur du Maroc. Les Beni Amer avaient même conçu le plan, qu'ils réalisèrent quelques mois plus tard, d'émigrer aux environs de Fâs. Sur la rive droite de la Moulouya, la surveillance serait plus facile et les désertions moins aisées. Mais il fallait déterminer les gens de la deïra à abandonner leurs labours, sans attendre l'époque de la récolte ; il fallait aussi les rassurer, car ils craignaient, s'ils rétrogradaient vers l'Est, de se trouver exposés à une attaque des Français. Aussi l'Émir avait-il imaginé de répandre la nouvelle de sa réconciliation avec la France. Ce stratagème avait réussi : la plupart de ses partisans étaient convaincus qu'ils se mettaient en marche pour rentrer sur leur ancien territoire.

Colportées parmi les populations algériennes, ces rumeurs y avaient provoqué une vive effervescence. Les indigènes fidèles à la France manifestaient leur crainte de retomber sous la domination d'Abd el-Kader, qu'ils avaient abandonné, et qui ne manquerait pas de leur faire payer cher leur défection. Les dissidents, qui avaient entamé des négociations, à l'effet d'obtenir l'aman, hésitaient à se soumettre. Le général Thierry le faisait remarquer au ministre. « Nous avons besoin, lui disait-il, de démentir promptement et énergiquement ces bruits pour faire cesser l'inquiétude qu'ils répandent

(1) Cavaignac à Lamoricière, 17 janvier 1846.

dans la populations. Je laisse à Votre Excellence à apprécier tout le parti qu'un homme aussi adroit et aussi actif qu'Abd el-Kader ne manquerait pas d'en tirer si on les laisser s'accréditer (1). » Lamoricière, au contraire, se déclarait satisfait. Le pessimisme, qu'il manifestait quelques jours auparavant, faisait de nouveau place à un optimisme non moins excessif. Les événements, dont Cavaignac et Thierry lui avaient transmis la nouvelle, prouvaient, pensait-il, la sincérité d'Abd er-Rahman et sa ferme volonté de tenir les engagements pris envers la France : « L'effet moral produit par cette démarche des Marocains, ajoutait-il, est tout à fait en notre faveur. L'empereur a plus fait que nous osions l'espérer ; plus que nous ne croyions qu'il pouvait faire (2). » Le souci de la vérité obligeait pourtant Lamoricière à apporter quelques restrictions à son enthousiasme ; il se voyait obligé de convenir que, si l'empereur avait été obéi à l'Est de la Moulouya, il n'en était pas de même à l'Ouest. Cependant, de ce côté même, les rapports de M. de Saal, chef du bureau arabe de Djemaa Ghazaouat, signalaient quelque amélioration. La destitution du nouveau cadî d'Oudjda et du gouverneur de la ville, concession faite par l'empereur à Cheikh Mîmoûn, avait amené la soumission des Beni Snassen. Profitant alors de ce changement, Abd er-Rahman leur avait donné, ainsi qu'aux Hallaf, l'ordre de chasser Abd el-Kader du territoire marocain, ajoutant qu'il autorisait les Français à passer la frontière et à marcher contre eux s'ils n'obéissaient pas à ses ordres. D'après les informations recueillies par M. de Saal, les Beni Snassen et les Hallaf avaient pillé plusieurs douars de la deïra, reçu à coups de fusils Bou Hamedi, dévalisé Mouley Cheikh, agha des Ghossel, et le khalifa de Tlemcen, réfugiés chez eux. Ces renseignements permettaient à

(1) Le général Thierry au Ministre de la guerre, 16 janvier 1846.

(2) Lamoricière au Ministre de la guerre, 24 janvier 1846.

Lamoricière de regarder la situation de la deïra comme assez critique (1).

Informé de ces événements, le Ministre de la guerre estima qu'il serait peut-être sage d'en tirer parti, et d'achever, par un coup de main heureux la désorganisation de la deïra. « Il serait fort à désirer, mandait-il au commandant de la subdivision d'Oran, que le général Cavaignac fût prévenu de cette circonstance. Comme il n'aurait qu'une très petite pointe à faire sur le territoire marocain pour atteindre la deïra, il ne lui serait peut-être pas impossible de l'enlever et de rentrer immédiatement sur le territoire qu'il commande. Cette entreprise conduite avec un secret suffisant semble d'autant plus facile qu'Abd el-Kader est éloigné, et ce serait un excellent démenti aux nouvelles, qu'il s'efforce d'accréditer (2). »

Tel était aussi l'avis de Cavaignac. Il n'avait pas attendu les instructions du Ministre pour agir. Déjà, au mois de janvier, il avait réussi à ramener en Algérie 800 tentes que Mouley Cheikh voulait contraindre à rejoindre la deïra (3). Le 3 février, ayant appris que les Ghossel désiraient regagner le territoire algérien, mais en étaient empêchés par Bou Hamedi, il avait franchi la frontière, avait rallié les Ghossel, puis était tombé sur les Ouled Riah, qui refusaient de les suivre, et avait ainsi assuré la rentrée de 700 tentes, soit environ 4.000 personnes. Encouragé par ces premiers succès, il s'était résolu à tenter une expédition contre la deïra. Le 7 février, il formait à Marnia une colonne composée de 4.000 fantasins, 800 cavaliers réguliers et 400 goumiers.

(1) « Je ne crois pas la situation aussi favorable qu'il (M. de Saal) la représente. Néanmoins, il ne me paraît pas douteux que la deïra ne rencontre en ce moment de grosses difficultés de la part des populations qui l'entourent. » Lamoricière au Ministre de la guerre, 7 février 1846, G. G. A., n° 14.

(2) Le Ministre de la guerre au général Thierry, 2 février 1846, G. G. A., n° 6.

(3) *Akhbar*, n° du 12 janvier 1846.

Le 8 au matin, les troupes quittaient Marnia pour Sidi Bou-Djenan; elles en repartaient le même jour à 8 heures du soir dans la direction de l'oued Kiss, franchissaient cette rivière à une heure du matin, et, au lever du soleil arrivaient dans la plaine des Trifa. Laisant là son infanterie, Cavaignac parcourut avec ses cavaliers toute la plaine, jusqu'au bordj de Cheraa, où il s'arrêta avec le gros de ses forces, tandis que ses éclaireurs poussaient une pointe jusqu'à la Moulouya, sans d'ailleurs rencontrer la moindre trace de la deïra. Au retour de ses éclaireurs, Cavaignac battit immédiatement en retraite. A deux heures de l'après-midi, il rejoignait son infanterie et se repliait sur le Kiss, au bord duquel les troupes campèrent le soir près du gué de Sidi Mesbah (1). Cette reconnaissance avait fourni aux soldats, aux cavaliers, en particulier, qui étaient restés vingt-deux heures en selle, l'occasion de prouver leur endurance, mais elle n'avait pas donné les résultats sur lesquels on se croyait en droit de compter. La deïra n'avait pu être enlevée, par la bonne raison, qu'elle n'avait pas même été aperçue. On avait, dès lors, de sérieux motifs de suspecter la véracité des bruits répandus à ce sujet. Aussi bien les renseignements apportés peu après par un prisonnier français, qui réussit à s'évader et à regagner à Ghazaouat, fournirent la preuve que la deïra n'avait jamais franchi la Moulouya. Bien plus, à la nouvelle des mouvements de Cavaignac, Bou Hamedi, craignant que les Français n'eussent l'intention de passer le fleuve, s'en était écarté et était allé camper à 8 ou 10 lieues dans l'Ouest, sur le méridien de Mèlilla (2).

(1) *Akhbar*, n° du 24 février 1846.

(2) Lamoricière au Ministre, 25 février 1846. — Le 1^{er} février, Bou Hamedi avait déclaré aux prisonniers français, qu'au cas où le général Cavaignac essayerait de les délivrer de vive force, il saurait remplir les « devoirs que lui imposait sa situation », formule vague, qui équivalait à une menace de mort. — Schmitz, *Histoire des derniers prisonniers d'Abd-el-Kader*, p. 52. Sur les

A l'abri désormais d'une surprise des Français, il n'avait rien à redouter des Marocains. Contrairement, en effet au bruit qui avait couru, l'empereur n'avait pas réussi à rassembler une armée et s'était borné à donner à ce sujet des ordres, qui n'avaient point été exécutés. Lamoricière en informait le ministre en ces termes : « La nouvelle de l'envoi d'un corps de troupes marocaines destinées à opérer contre la deïra ne s'est point confirmée. L'empereur s'est contenté d'agir en donnant des instructions au cheikh El Mîmoûn des Beni Snassen et au caïd Bou Ziane ould Chaouï des Hallaf. Le cheikh El Mîmoûn et Bou Ziane ainsi que le caïd Ben Abou, du Rif, ont positivement reçu l'ordre de faire interner la deïra dans l'intérieur du Maroc ou de l'obliger à se disperser, mais jusqu'ici ils n'ont rien fait pour arriver à ce résultat. Les nouvelles précédemment arrivées de Ghazaouat, d'un engagement entre les Beni Snassen et des cavaliers de Bou Hamedi et de plusieurs tentatives faites par les montagnards contre des tribus algériennes émigrées, ces nouvelles, dis-je, ainsi que je le présumais, étaient dénuées de tout fondement (1). »

La situation restait donc ce qu'elle était au début de l'année. Un changement pourtant s'était produit. La destitution de Bou Hamida avait ramené un calme apparent dans la région d'Oudjda. Un heureux hasard avait permis à Abd er-Rahman, de donner à la fois satisfaction à la France, qui réclamait la révocation de ce fonctionnaire, et aux Beni Snassen, qui le regardaient comme leur ennemi. Mais peut-être eût-il été téméraire d'en conclure, qu'Abd er-Rahman allait enfin s'acquitter de ses engagements et débarrasser le pays d'Abd el-Kader et de ses partisans. L'eût-il même voulu, il eût été hors

mouvements de la Deïra au mois de février, voir le même ouvrage, p. 52, sqq.

(1) Le général Lamoricière au Ministre de la guerre, 25 février 1846. G. G. A., n° 18.

d'état de le faire. Si, comme le constatait Cavaignac, le territoire d'Oudjda était rentré sous l'obéissance des fonctionnaires marocains, les Beni Snassen, n'en restaient pas moins, comme par le passé, les maîtres de la situation. Ils tenaient sous leur patronage le nouveau caïd d'Oudjda, terrorisaient les partisans de son prédécesseur et ne perdaient aucune occasion de témoigner leurs sympathies à Abd el-Kader. Cheikh Mîmoûn et Bou Ziane, gagnés par les largesses de l'Emir, qui, d'Algérie leur envoyait le produit de ses razzias, le soutenaient de leur mieux (1).

L'agitation et le désordre continuèrent donc dans toute la région frontière, avec la complicité quasi patente des autorités marocaines. Elles laissèrent les Beni Amer quitter la deïra pour aller, en Algérie même, razzier des

(1) Cavaignac appréciait ainsi la situation : « Dans mes précédents rapports, je n'avais pu vous fixer sur la signification à donner au remplacement de Si Hamida.

Était-ce pour nous ; était-ce contre nous.

Il a sans doute été facile à l'empereur de se décider à une mesure qui était également sollicitée par tout le monde. Toutefois il s'est jusqu'à ce jour refusé à installer le cadî, Sidi El Mazouni ; il en a, au contraire, annoncé un autre envoyé de Fez : il est donc raisonnable d'admettre, qu'en destituant le cadî repoussé par les Beni Snassen et en se refusant à leur rendre le cadî, agent de notre ennemi, l'empereur n'a voulu que faire cesser la révolte ouverte et obtenir des montagnards, par une première condescendance, soit leur coopération à l'exécution des ordres qu'il a donnés hostilement à la deïra, soit au moins, leur neutralité.

Il m'est impossible d'exprimer aucune opinion certaine sur le résultat des mesures politiques de l'empereur. Ce que je dois seulement constater ici, dès à présent, c'est le changement extérieur, au moins, qui s'est fait dans la situation des territoires, que nous avoisinons.

Nous étions, il y a un mois, en présence de populations révoltées contre leur souverain, qui s'étaient déclarées en état de guerre ouverte avec nous en marchant sous les ordres de chefs ennemis. Aujourd'hui, et pour ne traiter la question qu'à ce point de vue officiel, le territoire d'Ouchda est rentré sous l'obéissance du fonctionnaire marocain. » Cavaignac à Lamoricière, 23 février 1846. A. G. G., n° 20

tribus soumises ; elles permirent à Bou Hamedi d'expédier 200 cavaliers destinés à renforcer les troupes de son maître, et de venir en personne surveiller les abords de l'Oued Kiss. Au mois de mars, un aventurier, El Fadel, qui s'était proclamé sultan, après avoir tenté sans succès une incursion dans la région du Chott Gharbi, put se retirer au Maroc, et grouper autour de lui, les Oulad Mathar, les Oulad Belagh, et autres dissidents algériens réfugiés dans la plaine de Missouïn. Non seulement le représentant de l'empereur n'essaya pas de dissiper ce rassemblement, mais encore il ne fit rien pour empêcher les Angad, les Mzaouïr, les Oulad Ahmed Ben Brahim, sujets marocains, de se joindre au prétendant et de pénétrer avec lui, le 20 mars, jusqu'aux environs de Tlemcen. Pendant ce temps Bou Hamedi se tenait en observation à Aghbal, prêt à assaillir les tribus algériennes du littoral, si Cavaignac n'eût déjoué ses projets en détachant de ce côté une partie de la garnison de Djema Ghazaouat. El Fadel repoussé, Bou Hamedi se rendit à son tour dans la plaine de Missouïn et la parcourut, infligeant des amendes aux tribus d'origine algérienne, qui avaient déserté la cause d'Abd-el-Kader pour suivre celle de son rival. Les autorités marocaines n'intervinrent pas davantage, et Cavaignac n'osa pas aller combattre le khalifat de l'émir de peur de provoquer un mouvement des tribus en sa faveur (1). Un pareil état de choses inquiétait, à juste titre, le commandant supérieur de la province d'Oran. Il craignait qu'Abd-el-Kader ne mît à profit l'inertie de la France pour regagner la deïra, s'y refaire, y préparer de nouvelles incursions et fomenter de nouvelles intrigues. Aussi insistait-il auprès du ministre de la guerre, pour que l'on se décidât enfin à agir avec vigueur. « Dans l'état actuel des choses, écrivait-il, si

(1) Cavaignac à Lamoricière, 26 mars 1846. G. G. A., n° 38. Des extraits de cette lettre furent publiés dans le *Moniteur* du 9 avril.

l'Émir rentre au Maroc, il restera peut-être encore inactif pendant quelques mois, parce qu'il aura besoin de s'y reposer, de s'y recruter. Nous aurons une apparente satisfaction ; mais le jour où il sera prêt de nouveau, lorsque les tribus algériennes actuellement épuisées auront repris courage, nous le verrons reparaître et réchauffer des germes d'insurrection, qui couvriront encore longtemps dans le cœur des populations musulmanes. J'affirmerais volontiers, que tel sera l'avenir, si le gouvernement du Roi ne presse sans relâche le souverain du Maroc et ne l'oblige enfin à des actes décisifs (2). » Le même cri d'alarme retentit dans une autre dépêche du 20 mars. Lamoricière, y ajoute le conseil de ne pas attendre le bon plaisir de l'empereur, et de s'en prendre directement aux soutiens les plus fidèles de notre adversaire. « La position de l'Émir dans le Maroc dépend, non de Mouley Abd er-Rahman, mais des Beni Snassen ; l'y laissera-t-on attendre encore pendant un an ou dix-huit mois le moment favorable, se reposer, se recruter et fomenter le brigandage sur nos terres. Telle est aujourd'hui la question, ce me semble » (3). Le 7 avril, Lamoricière revient encore sur ce sujet, qui lui tient à cœur, et expose les raisons, qui légitiment une intervention armée de la France : « J'avais l'honneur de vous faire remarquer, en terminant ma lettre du 20 mars, combien peu de valeur avait pour nous la bonne foi de Mouley Abd er-Rahman. Son impuissance est aujourd'hui constatée d'une manière beaucoup plus décisive par la prise d'armes de deux tribus, qui ne se sont même pas levées à la voix d'Abd-el-Kader, du héros de la guerre sainte. Un misérable illuminé a prévalu sur tous les ordres de l'empereur. Nos intentions comme nos intérêts sont aujourd'hui connus de tout le monde ; nous ne voulons soumettre à notre domination ni territoires ni populations étrangers à l'Algérie ; nous avons amené le

(1, 2) V. note p. 223.

gouvernement marocain à reconnaître une frontière. Il faut que cette frontière soit respectée par ses sujets comme elle le sera par les nôtres. Notre territoire deviendrait bientôt désert s'il était livré aux incursions de brigands inviolables sur les terres du Maroc. A défaut des autorités impuissantes de Mouley Abd er-Rahman et sans interrompre avec lui des relations pacifiques, nous sommes forcés de nous protéger nous-mêmes. Cette situation n'est pas inouïe ; telle a été longtemps et telle est encore celle des États autrichiens à la frontière de Turquie » (1).

Tout aussi pressantes étaient les protestations de Cavaignac. Le commandant de la subdivision de Tlemcen demandait au gouverneur général de venir en personne dans l'Ouest avec des forces imposantes, afin de mettre un terme à une situation de jour en jour plus dangereuse. Il préconisait en même temps des mesures plus radicales encore que celles que proposait Lamoricière. Celui-ci se serait contenté d'une démonstration contre les Beni Snassen ; Cavaignac réclamait une expédition contre la deïra : « Nos opérations, disait-il, resteront sans résultat solide, tant que nous n'aurons pas détruit la présence de la deïra sur notre frontière, au milieu de populations, qui lui sont sympathiques. » Les défections se multipliaient en effet, au point que Cavaignac craignait de voir la subdivision de Tlemcen, perdre peu à peu toute sa population indigène à l'exception de quelques tribus kabyles. Les dissidents allaient grossir l'effectif de la deïra, qui, en quatre mois, s'éleva de 1.000 à 4.000 tentes. La présence permanente de ce rassemblement ennemi non loin de la frontière enracinait dans l'esprit des musulmans, l'idée que la France était hors d'état de se faire justice elle-même, et retardait la pacification définitive de toute une partie de l'Oranie. « Il y a, déclarait encore Cavaignac, un fait, dont on est obligé de

(1) Lamoricière au Ministre, 7 avril 1846. G. G. A. n° 43.

tenir compte, c'est l'opinion commune des indigènes. Or, dans cette opinion, l'état de la frontière depuis dix-huit mois, est, de la part des Français, une preuve matérielle d'aveuglement ou d'impuissance. Si nous croyons pouvoir souffrir un dangereux voisinage, nous sommes aveugles ; si, comprenant ce danger nous ne le faisons pas cesser, c'est que nous n'en avons pas le pouvoir. Ce raisonnement est dans toutes les têtes ; elles en tirent des conséquences, qui jettent ces populations dans les bras du premier venu » (1).

III

Au commencement d'avril 1846, la démonstration militaire, réclamée par les hommes qui connaissaient le mieux la situation, se trouvait singulièrement facilitée par les défaites, qu'Abd el-Kader avait essuyées en Algérie. La nuit du 6 au 7 février, le camp de Ben Salem avait été surpris sur le bas Isser par les troupes du général Gentil. L'Émir, dont on ignorait la présence, avait pu se dérober par la fuite aux assaillants, mais avait dû renoncer à son projet d'invasion de la Mitidja (2). Dès lors la mauvaise fortune l'avait poursuivi sans relâche. Les Kabyles, auxquels il avait fait appel, avaient refusé de se joindre à lui. Contraint de quitter leur pays, Abd el-Kader avait été poursuivi dans sa retraite à travers les Hauts Plateaux par les colonnes françaises. Le 7 mars, le colonel Camou lui enlevait ses bagages et lui tuait un de ses lieutenants, Ben Khlika ; le 13, Yusuf surprenait son camp à Goudjila et, après l'avoir harcelé jusqu'à Taguine, l'obligeait à se réfugier dans le Djebel Amour (1).

Ces succès, en assurant la sécurité de la province

(1) Cavaignac à Bugeaud, 2 avril 1846, G. G. A. . . . , n° 45. Cf. Appendice, pièce n° 1.

(2) Péliissier de Raynaud — *Annales algériennes*, III, p. 197.

(1) *Ibid.*, pp. 198, s. qq.

d'Alger, jusqu'alors menacée d'une attaque soudaine de l'émir, rendaient à Bugeaud la libre disposition d'une partie de ses forces et lui permettaient de tourner son attention vers l'Ouest. La nouvelle des échecs d'Abd el-Kader avait eu un grand retentissement de ce côté et placé la deïra dans une situation assez précaire. Elle allait se trouver dégarnie d'une partie des troupes destinées à la défendre. La campagne, qui venait de s'achever, avait été funeste à la cavalerie de l'Émir. Privé de presque tous ses goums, réduit à ses cavaliers réguliers, dont beaucoup étaient démontés, Abd el-Kader avait dû faire appel aux goums des Beni Amer et des autres tribus de la deïra. Bou Hamedi avait reçu l'ordre de lui amener ce renfort, tandis que Mustapha ben Tami conduirait au Maroc les éclopés et les démontés. En même temps recommençaient à circuler des bruits peu rassurants sur l'attitude des autorités marocaines. Abd er-Rahman, qu'une grave maladie avait, disait-on, tenu, pendant un mois, éloigné des affaires, en avait repris la direction et semblait décidé à profiter des circonstances pour se débarrasser des émigrés algériens. Ne racontait-on pas, que Ben Thami, à peine arrivé à la deïra avait reçu la visite d'un envoyé de l'Empereur, le sommant de prendre, sans délai, un parti relativement aux populations algériennes campées sur le territoire chérifien. Pour appuyer ces injonctions, une mahalla se formait à Taza, où se trouvaient déjà réunis 1.200 cavaliers et où l'on préparait des approvisionnements d'orge pour une cavalerie nombreuse (1). Vraies ou fausses ces rumeurs avaient provoqué dans la deïra une émotion encore accrue par les nouvelles venues d'Algérie. Abd el-Kader lui-même, « imitant en cela, selon l'expression de Cavaignac, un illustre exemple » (2) avait envoyé un « bulletin » véridi-

(1) Thierry au Ministre de la guerre, 10 avril 1846. G. G. A, n° 14.

(2) Celui de Napoléon qui, lors de la retraite de Russie, annonça le désastre de la Grande Armée, dans le 29^e « Bulletin », daté de Smorgoni.

que des évènements. Il rappelait les dangers qu'il avait courus et terminait son récit par ces mots : « Maudit soit celui qui dira, qu'il n'est pas vrai que j'ai eu de la peine à sauver ma tête et que j'ai fui avec plus de six cavaliers ». Peut-être espérait-il par ce moyen réchauffer l'enthousiasme de ses partisans et les décider à accepter de bonne grâce les nouveaux sacrifices, qu'il exigeait d'eux. Son espoir, en ce cas, fut déçu. Loin d'exciter l'ardeur des gens de la deïra ces nouvelles déterminèrent une véritable panique. Toutes les tentes furent abattues ; Ben Tahmi et Bou Hamedi empêchèrent à grand'peine une dispersion générale. Les chefs eux-mêmes refusaient d'obéir aux ordres de l'Émir. Miloude ben Arrache, appelé par lui sous prétexte d'engager des négociations avec les Français, s'enfonçait dans l'Ouest avec son douar, au lieu de prendre la route de l'Est. Saïd, le propre frère d'Abd el-Kader, abandonnait les montagnes des Beni Snassen, où il ne se jugeait plus en sûreté, pour chercher un refuge dans l'intérieur du Maroc ; d'autres se rapprochaient de la frontière et négociaient leur soumission. Chaque soir, des indigènes, laissant leurs feux allumés et leurs tentes dressées, pour dissimuler leur fuite, quittaient leurs campements et pénétraient par petits groupes sur le territoire français (1). Une fraction des Hazedj regagnait Ghazaouat ; les Oulad Mansour rentraient sur leur territoire ; les Beni-Ouacine et les Oulad Mellouk demandaient la permission de les imiter (2). Dans la nuit du 19 au 20 avril et pendant les nuits suivantes plusieurs milliers de Beni Amer, refusant de rejoindre Abd el-Kader ou de céder leurs chevaux aux hommes désignés pour partir à leur place, franchirent la frontière et établirent leurs tentes chez les Trara et les Oulhassa (3).

(1) Cavaignac à Bugeaud, 15 avril 1846. G. G. A. n° 52.

(2) Cavaignac à Bugeaud, 14 avril 1846. — Id. 15 avril 1846. G. G. A. n° 52.

(3) Bellemare, Histoire d'Ab-el-Kader, p. 333.

La deïra était donc en pleine désorganisation. Aussi Cavaignac exactement renseigné sur tout ce qui s'y passait jugeait-il le moment venu de frapper un coup décisif. « Il y a évidemment, écrivait-il à Bugeaud, une fermentation, qui nous est favorable ; il est bien à désirer qu'elle n'ait pas le temps de se refroidir. Si j'avais 4.000 hommes d'infanterie, je pencherais pour un retour immédiat sur la Moulouya ; mais avec ce qui me reste, je ne jugerais pas prudent de dépasser le Kiss et ce demi mouvement pourrait avoir pour résultat de compromettre l'opération ultérieure, en faisant renaître le sentiment de la défense et de l'intérêt communs » (1).

Les suggestions de Cavaignac ne pouvaient manquer d'être bien accueillies par le gouverneur général. Débarrassé des insurrections algériennes, à la répression desquelles il avait consacré la campagne d'hiver 1845-1846, il avait accompli la première partie du programme qu'il s'était tracé. Il était libre désormais d'en exécuter la seconde. Sa correspondance avec le ministre de la guerre, montre qu'il partageait pleinement les idées de son lieutenant. A son avis, les événements, qui s'étaient déroulés dans l'ouest prouvaient à la fois, et la disposition des Arabes à se ranger derrière les ambitieux qui sauraient à propos surexciter le fanatisme religieux, et l'impuissance de l'empereur du Maroc à se faire obéir, peut être même la connivence des autorités marocaines avec les ennemis de la France : « Tous ces faits, concluait-il, et l'inexécution complète des dernières et solennelles promesses de l'empereur du Maroc doivent nous donner beaucoup à réfléchir. En rapprochant ces circonstances de l'entreprise obstinée d'Abd el-Kader pendant six mois, jusque dans les montagnes de l'est d'Alger, il est naturel de penser que l'Émir était tout au moins assuré des bonnes dispositions de l'est de l'empire marocain, puisque, malgré les deux diversions

(1) Cavaignac à Bugeaud, 14 avril 1846. G. G. A., n° 52

que nous avons faites jusqu'à la Moulouya, il a poursuivi le cours de ses projets (1) ». Le moment semblait donc arrivé à Bugeaud, de mettre à exécution le plan de campagne, qu'il avait lui-même proposé au ministre au mois d'octobre précédent. Il se prépara à partir pour Oran, afin de s'y concerter avec les généraux Cavaignac et Lamoricière, au sujet des opérations à entreprendre dans la région frontière.

Il importait toutefois de ménager l'opinion publique d'Algérie et surtout de France, et d'éviter que le voyage du maréchal pût être considéré comme l'indice d'une guerre prochaine avec le Maroc. Les adversaires de Bugeaud, lui reprochaient volontiers de vouloir engager le pays dans une aventure inutile et dangereuse, dont la presse d'opposition grossissait encore les risques. L'entrée des troupes françaises au Maroc, prétendait-on, provoquerait immédiatement le renversement d'Abd er Rahman au profit d'Abd el Kader ; le Maroc tout entier se soulèverait ; pour en venir à bout il faudrait le conquérir aux prix d'énormes sacrifices en hommes et en argent. Le journal *L'Algérie* estimait qu'une pareille entreprise exigerait 15 années de guerre, et coûterait au bas mot 1 milliard. En cas d'échec l'Algérie serait ruinée et l'abandon de cette colonie s'imposerait (2). Il était urgent de ne pas fournir aux publicistes l'occasion de développer de nouveau ce thème facile, de peur que le ministère, pour couper court à une campagne de presse périlleuse pour lui, n'interdît toute offensive et ne décidât le maintien du statu quo. Aussi l'*Akhbar*, en annonçant le départ du maréchal, prenait-il soin d'accompagner cette nouvelle d'un commentaire, où il indiquait le caractère nettement défensif des opérations, qui allaient commencer. Cet article, visiblement inspiré par l'autorité supérieure, esquissait les grandes lignes

(1) Bugeaud au Ministre de la Guerre : 1^{er} avril 1846, n° 41.

(2) *L'Algérie*, n° du 12 octobre 1845.

du système que le gouverneur général entendait suivre à l'égard du Maroc.

« Ces opérations, ... sont de la nature la plus délicate. Il ne s'agit pas seulement de lancer quelques colonnes, d'attendre la *deïra* et de la disperser ou de la ramener comme la *smala* de Taguine.

Il doit être démontré pour tout le monde, que le sultan du Maroc n'exerce sur la frontière occidentale de son empire qu'une autorité nominale. Bou Hamedi est plus puissant dans le Rif que l'empereur, trop fanatique et trop peu intelligent pour se joindre sincèrement à nous, trop énervé pour aller en personne visiter ces pays éloignés de son harem et y rétablir sa domination réelle. Et cependant si nous prenons au pied de la lettre les stipulations un peu singulières, il faut en convenir, du traité de Tanger, nous allons entamer à la poursuite de l'Émir une campagne comme celle que nous venons de terminer dans l'intérieur de nos possessions. Naturellement l'Émir se repliera ; plus nous avancerons, plus nous rencontrerons de populations hostiles ; l'insurrection s'étendra autour de nous ; Mouley Abd er Rahman sera obligé de prendre parti, de proclamer lui aussi la guerre sainte ; cela peut amener des complications auxquelles on ne remédierait pas en recommençant les bombardements de Mogador et de Tanger.

Qu'y a-t-il donc à faire dans ces circonstances singulières ; quelle conduite tenir ?

Sans doute on nous accordera ces trois points-ci, à savoir :

1° Facilités offertes à la domination française dans l'Est, surveillance possible avec des moyens réguliers et modérés ;

2° Colonisation compacte et puissante dans la province d'Alger ;

3° Qu'au contraire la province d'Oran habitée par des populations remuantes et guerrières placée sous le coup des intrigues d'Abd el Kader et de celles qui vont s'eu-

vrir dans le Maroc contre les Infidèles, porte en elle les germes d'une agitation qui durera longtemps encore, C'est une situation à laquelle il faut se résigner ; nos tentatives sur le Maroc n'auront d'autre résultat que d'étendre le cercle de l'incendie au lieu de l'éteindre.

Maintenant qu'arrivera-t-il si nous agissons conformément à ces données, qui ne nous paraissent pas susceptibles d'objection ?

La province d'Oran est, surtout la partie occidentale, livrée à des scènes continuelles de pillage et de dévastation ; les troupes y seront toujours maintenues sur le qui-vive partout où il se formera des rassemblements un peu importants, que ce soit de ce côté-ci de la frontière ou de l'autre ; on les dissipera, on contiendra plutôt qu'on n'administrera les tribus. Mais tandis que l'agitation se portera de ce côté, la province de Constantine sera à l'abri de toute tentative du dehors et si nous nous appliquons à coloniser le centre de la Régence, à assurer la rive droite du Chélif, à protéger nos établissements par une occupation fixe et régulière du pays, la guerre s'éloignant de plus en plus, nous occuperons bientôt dans la province d'Alger proprement dite des positions inattaquables et contre lesquelles Abd el Kader ou tout autre qui voudrait prendre sa place, viendrait se briser inutilement. Il sera temps alors de passer à la province d'Oran et d'appliquer à ces riches et belles contrées le système et les règles, dont nous avons déjà fait l'expérience et recueilli les fruits.

Ce système, comme on le voit, n'exclut pas l'idée d'une pointe sur la rive droite de la Moulouya, d'un temps de galop contre la deïra présente et à venir ; mais aussi, par ce système, nous éviterons de nous engager trop avant dans le Maroc, ce qu'il faut éviter à tout prix. Si, au mois de septembre dernier, nous avions été un peu plus sur le qui-vive et moins confiants dans les soumissions arabes, le mal eût été moins grand qu'il ne l'a été. Que du moins cette cruelle leçon profite

à l'avenir (1). Le « *Courrier d'Algérie* ayant élevé des objections contre ce système et soutenu qu'une guerre avec le Maroc était indispensable, l'*Akhbar* revenait encore, quelques jours plus tard, sur le même sujet et déclarait qu'il n'existait aucune raison plausible d'engager les hostilités contre l'empire chérifien ; la présence de la deïra elle-même ne justifiait pas une guerre : « La présence de la deïra, au moins aussi incommode pour Mouley Abd er Rahman que pour nous, n'est pas un casus belli ; c'est l'opinion religieuse des Marocains qui l'impose à l'empereur. Notre entrée en armes sur le territoire où elle se trouve ne ferait qu'activer l'ardeur du fanatisme. Gardons nos soldats pour consolider notre domination en Algérie, car c'est là le véritable champ de bataille où nous pouvons vaincre Abd el-Kader ; gardons notre or pour cette œuvre et surtout pour la colonisation, qui, seule, consolide et perpétue les résultats obtenus par les armes. » (2).

Destinés à calmer les inquiétudes du public et à déjouer les manœuvres des publicistes hostiles au maréchal, ces articles défiguraient ou, du moins, atténuaient singulièrement la pensée de Bugeaud. Loin de se contenter de reconnaissances rapides, il songeait, au contraire, à entreprendre une opération « profonde » dans le Maroc. « Je ne me dissimule pas, écrivait-il à Léon Roches, que le gros de la difficulté sera toujours de ce côté, et qu'un peu plus tôt, un peu plus tard, il faudra que nous franchissions ce pas difficile ; ce n'est donc, à mes yeux, qu'une question d'opportunité et d'époque. » (3) Dans une lettre adressée au duc d'Aumale, le 6 avril, il exprimait son désir de faire une « diversion sérieuse au Maroc », et regrettait que ses projets fussent

(1) L'*Akhbar*, n° du 5 avril 1846.

(2) L'*Akhbar*, n° du 9 avril 1846.

(3) Bugeaud à Léon Roches, 6 avril 1846, dans d'Ideville, le maréchal Bugeaud. T. III, p. 97.

contrariés par l'insuffisance de sa cavalerie (1). Sa correspondance avec le ministre nous révèle mieux encore ses véritables intentions. Comme, à son avis, il convenait de ne pas retarder au-delà du 15 mai l'exécution d'une opération telle que celle qu'il méditait, dès le 10 avril, il sollicitait l'autorisation de commencer ses préparatifs. Sa dépêche, en date de ce jour, résume toutes les raisons, qui militent en faveur d'une offensive immédiate, et rappelle tous les inconvénients de la politique de temporisation suivie depuis l'automne précédent. La condescendance, dont la France a fait preuve à l'égard des Marocains, n'a produit d'autre résultat que d'accroître leur insolence. Quant à l'empereur, il s'est montré incapable de tenir ses engagements. Les événements survenus dans les premiers jours d'avril ne modifient pas l'opinion du gouverneur général. « Je pense, écrit-il, qu'il ne faut, en aucune façon, se fier aux apparences... La cour de Fez n'a aucune résolution dans le conseil, aucune énergie dans l'action. Je suis convaincu qu'elle est affligée de la situation des choses, mais elle ne sait pas prendre un parti ; elle n'a le courage ni d'être notre alliée ni d'être notre ennemie. C'est un gouvernement vermoulu, dont on ne peut rien espérer. » (2)

Les manifestations récentes du bon vouloir d'Abd er-Rahman, en les tenant même pour authentiques, ne sauraient être prises plus au sérieux que ses promesses antérieures. En dépit de ces promesses, il a permis à la *deïra* de stationner sur son territoire, si bien qu'Abd el-Kader, certain que ses partisans ne seraient pas inquiétés pendant son absence, a pu, six mois durant, parcourir l'Algérie de la frontière oranaise au pied du Djur-

(1) Bugeaud au duc d'Aumale, 6 avril 1846, dans d'Ideville, op. cit., t. III, p. 103.

(2) Bugeaud au général, directeur des affaires de l'Algérie, 15 avril 1846. G. G. A., n° 49.

jura. La deïra est un « nouveau Coblentz » où se réfugient les ennemis de la domination française et d'où ils sortent pour semer le désordre et la ruine en Algérie. Il faut donc en finir avec la deïra, et, pour cela, l'atteindre là où elle se trouve, c'est-à-dire au-delà de la Moulouya, puis l'anéantir ou, tout au moins, en refouler les débris jusqu'aux environs de Taza. Une telle entreprise ne présente pas de difficultés insurmontables, à deux conditions toutefois : d'abord, de commencer les opérations avant la saison des fortes chaleurs ; ensuite, de se procurer une base d'opérations plus rapprochée que Marnia ou Ghazaouat. Mèlilla présenterait à cet égard des avantages incontestables ; aussi serait-il souhaitable que le gouvernement français obtint de l'Espagne la permission d'utiliser les magasins et les hôpitaux existant dans cette place. Tel est le plan que Bugeaud expose au ministre et dont les avantages surpassent à son avis, de beaucoup, les inconvénients.

« De mon côté, Monsieur le Ministre, après avoir bien pesé les inconvénients et les avantages d'une conduite énergique sur la frontière du Maroc, je pense qu'il y a moins de danger à chercher, avec des forces suffisantes, la deïra sur la rive gauche de la Moulouya, que de rester dans la situation où nous sommes, situation qui permettrait à l'ex-Émir de nous tenir sans cesse en alarme, de nous attaquer périodiquement et de nous user en nous obligeant à employer toutes nos forces disséminées sur un grand espace, soit pour empêcher les insurrections multiples qu'il pourrait encore fomenter, soit pour l'empêcher lui-même de s'établir encore quelque part. Voilà six mois que nous jouons ce jeu, et l'on ne peut se faire une idée des fatigues qu'il nous a imposées, quand on n'en a pas été le témoin. Maintenant que nous sommes à peu près les maîtres de l'incendie chez nous, je crois le moment venu d'aller détruire le mal dans sa source. Toutelois, je n'entreprendrai pas une

chose aussi sérieuse sans l'autorisation formelle du gouvernement. » (1)

Cette dépêche du gouverneur général atteste donc son intention de ne pas s'en tenir à « des temps de galop » sur la rive gauche de la Moulaya, et sa volonté bien arrêtée de franchir ce fleuve et de pénétrer dans l'intérieur du Maroc, mais elle le justifie, en même temps, des graves accusations portées contre lui, par Guizot. Bugeaud, affirme en effet ce ministre dans ses Mémoires, « était à chaque instant sur le point de recommencer la guerre avec le Maroc, en poursuivant indéfiniment sur le territoire de cet empire, le grand chef arabe, qui, soit que l'empereur Abd er-Rahman, le voulût ou non, y prenait toujours son refuge. Le maréchal Bugeaud ne se bornait pas à se laisser aller sur cette pente; il érigeait son penchant en plan prémédité, soutenant qu'il fallait, à tout prix enlever à Abd el-Kader toute chance d'asile dans le Maroc; et si nous ne voulions pas l'autoriser formellement à cette guerre d'invasion défensive, il nous demandait de le laisser faire, sauf à en rejeter plus tard sur lui seul la responsabilité. » (1). Ces assertions sont démenties par la correspondance officielle de Bugeaud. Des dépêches échangées entre le gouverneur général et le ministre de la guerre, deux faits ressortent clairement: 1° le maréchal ne songeait pas à pousser plus avant que Taza, et par conséquent fixait des limites précises à son incursion au Maroc; 2° loin de vouloir forcer la main au gouvernement et l'amener à sanctionner un fait accompli, il entendait, au contraire, n'entrer en campagne qu'avec l'autorisation formelle du ministre. »

Bugeaud, d'ailleurs, ne partit pas pour Oran, ainsi qu'il en avait manifesté l'intention dans les premiers jours d'avril. Atteint d'un rhume de poitrine compliqué

(1) Bugeaud au ministre de la guerre, 10 avril 1846. — Appendice, pièce n° V.

de fièvre, qui l'obligeait à garder le lit, il resta à Alger, retenu par son état de santé (1) et aussi par les nouvelles imprévues, qu'il avait reçues du Sud. Yousouf, chargé de surveiller les mouvements d'Abd el Kader, l'informait, en effet, que l'Émir, quittant le pays des Oulad-Sidi-Cheikh, où il s'était réfugié, s'était de nouveau porté vers l'Est, après avoir reçu 200 chevaux de renfort expédiés par Bou Hamedi, et qu'il se trouvait, le 1^{er} avril, au Djebel-Serra chez les Oulad Nail. Cette réapparition d'Abd el-Kader rendait le maréchal fort perplexe. N'y aurait-il pas imprudence de sa part à laisser l'Émir libre d'agir à sa guise dans le Sud, et ne convenait-il pas de le réduire à l'impuissance en le privant des ressources qu'il comptait trouver dans ces contrées, avant de s'engager dans une expédition au Maroc. « Ne serait-ce pas, demandait Bugeaud à Léon Roches, porter à l'Émir un coup sensible, que de lui enlever, enfin cette base d'opérations, en jetant la terreur sur les populations de ces contrées, qui n'ont pas encore éprouvé les maux de la guerre ?.....

Nous réduirions en même temps l'Ouennougha, afin de détruire cette barrière hostile, qui nous sépare de la province de Constatine et nous éteindrions de notre mieux ce qui reste encore des divers foyers d'insurrection, tant dans la province de l'Ouest, que dans celle d'Alger. De cette manière nous ne courrions pas le risque de nous créer de grands embarras politiques et nous ne laisserions derrière nous aucun point dangereux, lorsqu'il s'agirait d'entreprendre autre chose. Si je penche vers ce parti, c'est qu'il me paraît matériellement impossible, vu l'épuisement de nos troupes, et en particulier de notre cavalerie (2), de com-

(1) Guizot, *Mémoires*, T. VII, chap. XLI, p. 212.

(2) Dans sa lettre du 6 avril au duc d'Aumale, Bugeaud estime qu'il lui faudrait 2.000 chevaux. Or, même en tenant compte de l'arrivée prochaine d'un régiment de chasseurs, il ne comptait pas

battre avec avantage Abd el-Kader dans le Sud et de faire à la fois une grande opération dans le Maroc. D'un autre côté, il serait bien regrettable de laisser s'écouler la saison du printemps sans rien faire, ce qui pourrait remettre à bien loin la possibilité d'une telle entreprise.» Si, d'autre part, Abd el-Kader, au lieu de chercher à se maintenir dans le Sud, s'avisait de regagner la deïra, il n'en serait pas moins nécessaire de soumettre les Oulad-Naïl, les tribus du Djebel-Amour, ainsi que les habitants d'Aïn-Mahdi, qui auraient pris fait et cause pour lui. Toutefois les opérations dirigées contre ces populations exigeraient moins de monde que celle qui serait entreprise contre l'Émir, dans le cas précédent ; il serait peut-être alors possible de diriger simultanément deux expéditions, l'une contre les Ksour, l'autre dans l'Ouest contre la deïra (1).

Dans ces conjonctures assez embarrassantes, Bugeaud crut devoir demander l'avis des généraux Lamoricière et Cavaignac, ainsi que celui de Léon Roches, qui se trouvait alors à Tanger. Il expédia donc le 7 avril, à destination de cette ville le bateau à vapeur l'*Etna*, dont le capitaine était porteur d'une lettre adressée à Roches. A son passage à Oran, cet officier devait déposer deux autres missives pour Cavaignac et Lamoricière, et rapporter leur réponse au retour (2).

Au commandant supérieur de la province d'Oran et au commandant de la subdivision de Tlemcen, le maréchal posait la question en ces termes : « Est-il utile et d'une bonne politique de faire contre la deïra d'Abd el Kader une expédition plus sérieuse que les précédentes ? Peut-on réunir les moyens nécessaires pour entreprendre

pouvoir réunir pour le 15 mai plus de 1.500 chevaux. — d'Ideville, op. cit. p. 103.

(1) Bugeaud à Léon Roches, 6 avril 1846, dans d'Ideville, op. cit. T III, pp. 97, s. qq.

(2) Bugeaud au Ministre de la guerre, 10 avril 1846, G. G. A., n° 52.

cette expédition, tout en restant capable de faire échouer les entreprises que l'Émir pourrait diriger sur toute la ligne du Sud, s'il s'obstine à ne pas rentrer dans le Maroc, ou si, une fois rentré dans le Maroc, il profite des embarras de notre entreprise pour nous attaquer de nouveau sur cette ligne ? » Dans la dépêche adressée à Léon Roches (1), Bugeaud rappelait les événements survenus en Algérie depuis le début du mois de mars, et après avoir indiqué les divers plans de campagne qui s'offraient à lui, demandait à son correspondant quel effet produirait une attaque contre la deïra poussée « profondément » dans le Maroc ; quels avantages où quels inconvénients présenteraient soit une action immédiate, soit une expédition entreprise à une date ultérieure. Ne risquait-on pas, en retardant l'intervention militaire, de voir Abd el Kader gagner les abords du Rif, recruter de nouveaux partisans et préparer une nouvelle incursion en Algérie. Il importait enfin d'être fixé sur les dispositions de la cour chérifienne à l'égard de l'Émir et à l'égard de la France. Tels étaient les renseignements que Bugeaud attendait de son correspondant avant de prendre une décision. Cependant, à la fin de cette même lettre, le maréchal laissait clairement entendre qu'il penchait pour une offensive immédiate : « S'il n'y avait qu'à se décider, déclarait-il, je n'hésiterais pas, parce que les faits font toujours une grande impression sur les peuples, et que j'ai la conviction qu'ils se traduiraient par un succès pour nos armes... Si, contre mon attente, je me trouvais en état de faire les deux choses à la fois, qu'Abd el Kader soit ou ne soit pas encore

(1) La dépêche de Bugeaud au ministre, en date du 10 avril, mentionne l'envoi d'une lettre au consul général de France à Tanger. Il ne semble pas que cette lettre ait été expédiée. Nous n'en avons pas trouvé trace, et, d'autre part, dans sa lettre du 14 avril, M. de Chasteau déclare répondre à la lettre écrite par le maréchal à Léon Roches, dont celui-ci lui a donné communication.

rentré au Maroc, je crois que mon parti sera bientôt pris d'aller frapper mon ennemi au cœur » (1).

Aux questions qui leur avaient été posées par le gouverneur général, Lamoricière et Cavaignac fournirent des réponses précises et détaillées. Le premier estimait qu'on ne pouvait songer sérieusement à prendre l'offensive à la fois dans le Sud et dans l'Ouest. D'ailleurs, la région des Hauts-Plateaux, le Petit Désert, comme on l'appelait alors, ne lui paraissait pas, en raison de la médiocrité de ses ressources, susceptible de devenir une base d'opérations permanentes pour Abd el-Kader. Des circonstances particulières, telles que la réunion dans les ksour d'approvisionnements considérables par suite d'une récolte exceptionnellement abondante et l'émigration en masse des tribus du Tell, apportant avec elles une grande quantité de grains, avaient seules permis à l'Émir de se maintenir pendant plusieurs mois dans ces parages. Or, remarque Lamoricière, il n'en est plus ainsi. Les approvisionnements commençant à s'épuiser, Abd el-Kader est maintenant contraint à des déplacements fréquents pour ne pas exposer ses troupes à mourir de faim. Encore ne pourrait-il prolonger la lutte s'il n'avait, au Maroc, une réserve d'où il tire des renforts. Sa présence dans le désert n'a d'autre but que d'obliger les Français à disperser leurs forces, au lieu de les concentrer sur la frontière. Il n'y a en somme rien à craindre désormais du côté du Sud. Aussi n'est-il pas nécessaire d'entreprendre d'expédition de ce côté. « Le plan général d'opérations doit consister à assurer notre domination dans le Tell, à défendre sa frontière du Sud, et, avec le reste de nos forces, à se jeter dans le Maroc » (2). Défensive à la lisière des plateaux, offensive au delà de la

(1) Bugeaud à Léon Roches, 16 avril 1846, dans d'Ideville, *loc. cit.*, p. 99.

(2) Lamoricière à Bugeaud, 15 avril 1846. G. G. A. . . , n° 52. Voir Appendice, pièce II.

frontière de l'Ouest, tel est donc le système proposé par Lamoricière.

En termes plus formels encore Cavaignac se déclare hostile aux expéditions dans le Sud. Fùssent-elles même justifiées par l'espérance de s'emparer de la personne d'Abd el-Kader, elles exigeraient l'emploi d'effectifs disproportionnés au résultat à obtenir. Elles obligeraient à dégarnir le Tell d'une partie de ses garnisons et le laisseraient sans défense en cas d'insurrection ; elles auraient, en outre, pour conséquence inévitable la ruine de la cavalerie française, tandis que l'Émir, s'il parvenait à échapper à ses adversaires, n'éprouverait aucune difficulté à reconstituer ses forces et deviendrait d'autant plus dangereux pour nous, que nos moyens seraient plus affaiblis. « Quels que soient les succès que nous aurions obtenus, il n'en sera pas moins vrai que nous aurons épuisé nos forces vives, sans détruire celles de l'ennemi, qui résident dans cette position vigoureuse qu'il a su maintenir entre nous et le Maroc, enfin dans le dépôt de recrutement et de remonte, qu'il a sur la Moulouya ». C'est donc, conclut Cavaignac, avant tout dans la direction de l'Ouest qu'il convient d'agir ; c'est contre la deïra qu'il faut diriger tous nos efforts, sans toutefois rappeler de l'Est de l'Algérie les forces, qui, de ce côté, contiennent les indigènes. Convaincu que la destruction de la deïra s'impose Cavaignac s'efforce de démontrer que l'invasion du territoire marocain par les Français n'entraînera aucune des complications, que les prophètes de mauvais augure se plaisent à annoncer. L'empereur, dit-on, se verra obligé de prendre les armes contre les Français, soit par impuissance à résister à la pression du parti fanatique, soit par crainte d'être renversé par Abd el-Kader. De pareilles considérations ne sont pas de nature à nous arrêter. Si, en effet, elles s'opposent à ce que la France se fasse justice à elle-même, elles ne s'opposent pas moins à ce qu'elle reçoive du sultan le redressement de ses légitimes griefs. Quant à attendre,

ainsi que le conseillent quelques-uns, qu'Abd er-Rahman, ait raffermi son autorité ébranlée, c'est jouer un jeu de dupes. « Il faut, en effet, savoir combien de temps sera nécessaire à l'empereur pour reconquérir la force qui lui manque, et, d'autre part, pendant combien de temps encore la France pourra faire face à la situation présente..... Il y a un fait qui domine toute la question, c'est que le temps presse, que la situation est difficile et que les succès mêmes obtenus contre l'ennemi semblent démontrer l'impuissance de tous les efforts, qui ne s'attaqueront pas au fondement de sa position (1). »

Unanimes à condamner un système d'opérations simultanées dans le Sud et dans l'Ouest, les lieutenants de Bugeaud n'étaient pas entièrement d'accord sur le caractère des opérations, qu'il convenait d'entreprendre au delà de la frontière. Fidèle aux idées exposées dans ses dépêches au ministre de la guerre, Lamoricière penchait pour une offensive limitée et sans objectif bien déterminé. Cavaignac, au contraire fixait plus nettement le but à atteindre : la destruction de la deïra. L'un et l'autre admettaient la possibilité et même la nécessité de pénétrer sur le territoire chérifien. Bien différente était l'opinion du représentant de la France à Tanger M. de Château. Persuadé que Bugeaud avait renoncé à tout projet de guerre marocaine, il manifesta la plus vive surprise, lorsque Léon Roches lui communiqua la lettre du maréchal, auquel il s'empressa d'écrire, pour le dissuader de donner suite à ses desseins. Ses arguments ne différaient guère de ceux que développaient dans la presse d'opposition les adversaires du maréchal. A son avis, la situation de la deïra, alors campée à 25 lieues dans l'intérieur du Maroc, au milieu de populations informées de tous les préparatifs des Français, rendait impossible un coup de main. Une expédition régu-

(1) Cavaignac à Bugeaud, 13 avril 1846. G. G. A. n° 52. Appendice, pièce n° III.

lière deviendrait nécessaire. Or la nouvelle de l'intervention française et surtout l'apparition des troupes provoqueraient un soulèvement général des musulmans, dont Abd el-Kader ne manquerait pas de profiter pour se créer une souveraineté indépendante. « Ces événements, ajoutait M. de Chasteau, arriveront malgré nous et malgré l'empereur, qui n'aura ni la force matérielle ni la force morale de les empêcher. Nous rompons des relations amicales, au moins en apparence, avec un gouvernement plus ou moins bien constitué, et nous nous engagerons dans une guerre contre un empire une fois et demie grand comme la France, et qui sera livré à une complète anarchie. Je compte toujours sur les succès brillants de nos armes; mais n'avons-nous pas assez d'occasions de les faire briller en Algérie? (1) ». Non content de ces représentations, M. de Chasteau fit partir aussitôt pour Alger, Léon Roches, dont il connaissait les relations amicales avec le maréchal, et le chargea de développer de vive voix les arguments, qu'il n'avait pu qu'esquisser dans sa réponse.

Arrivé à Alger le 19 avril, Léon Roches remplit de son mieux la mission qui lui avait été confiée. S'il ne réussit pas à convaincre complètement le gouverneur général et à le décider à renoncer à tout projet d'invasion au Maroc, du moins l'amena-t-il à faire quelques concessions. Le lendemain, en effet, Bugeaud transmettait au Ministre de la guerre les dépêches de Lamoricière, de Cavaignac et de M. de Chasteau et les commentait en ces termes: « Je suis plus disposé à me ranger au plan du général de Lamoricière qu'à celui du général Cavaignac. L'entreprise serait moins profonde et moins chanceuse, on ne s'exposerait pas à aller remuer le fanatisme religieux jusqu'aux environs de Fez, et, malgré l'opinion de M. de Chasteau, je regarderais comme très

(1) M. de Chasteau à Bugeaud, 14 avril 1846. G. G. A . . n° 52. Appendice. n° vi.

probable qu'un sévère châtement infligé aux Beni-Snassen, qui l'ont parfaitement mérité, ne produirait pas au loin une grande émotion. C'est tout au plus si les montagnards de la rive gauche de la Moulouya enverraient quelques contingents pour secourir leurs frères de la rive droite. Le châtement ne portant que sur des tribus contre lesquelles nous avons des griefs parfaitement authentiques, il est à présumer que l'empereur du Maroc fermerait les yeux. Dans son for intérieur, il ne pourrait s'empêcher de considérer cela comme un acte de légitime défense.

Je pense que nous ne pouvons rester passifs devant des actes de mauvais voisinage si répétés, sans déchoir beaucoup dans l'opinion des peuples des deux côtés de la frontière. Or, il est dans la nature de tous les peuples, surtout de tous les peuples barbares, de ne pas respecter ce qui paraît faible ou pusillanime. On n'attribuera pas notre conduite à notre modération et les infractions aux droits internationaux, les outrages, les attaques ouvertes même, nous forceraient bientôt à une guerre sérieuse, que, peut-être on peut éviter en prenant, dès à présent, une attitude énergique (1). »

Le Gouvernement français accueillit assez froidement les propositions de Bugeaud. Les ministres et plus encore Louis Philippe craignaient les complications internationales, qu'une guerre avec le Maroc, si elle éclatait, risquait de provoquer : « Nous sommes hors du guépier marocain, avait dit le roi, à la nouvelle de la conclusion du traité de Tanger ; ne nous y laissons pas entraîner une seconde fois. » Depuis lors son opinion n'avait pas varié. Il se méfiait de l'ardeur intempestive des militaires et recommandait qu'on ne leur fournît une occasion de rouvrir les hostilités. Le meilleur moyen, était, à son avis, de les confiner en Algérie et de ne pas leur permettre d'en sortir. « Si l'on ne met pas

(1) Bugeaud au Ministre de la guerre, 20 avril 1846. G. G. A., n° 52.

un éteignoir de notre côté, écrivait-il à Soult, on nous enflera dans une nouvelle guerre. Je crois qu'il faut donner des ordres péremptoires et ne laisser passer la frontière du Maroc par nos troupes, nulle part et sous quelque prétexte que ce soit, pas même sous celui de la poursuite d'Abd el-Kader (1). » Malgré ses sympathies personnelles pour Bugeaud, Guizot partageait l'avis du roi et considérait comme indispensable le maintien des relations amicales entre la France et l'empire chérifien (2). Aussi le cabinet se montra-t-il peu disposé à accorder au gouverneur général, l'autorisation d'entrer en campagne, qu'il sollicitait dans sa dépêche du 2 avril. Sans méconnaître les avantages qui résulteraient de la dispersion de la *deïra*, le ministère pensa que ces avantages ne pouvaient être mis en balance avec les risques de guerre, qui pouvaient en résulter, guerre « non moins active et non moins pénible que celle d'Algérie, stérile dans ses résultats militaires, et dangereuse dans ses résultats politiques. » Le Conseil des ministres estima donc qu'il ne pouvait, ni autoriser formellement le maréchal à entrer au Maroc, ni fermer les yeux pour le laisser agir à sa guise. Ni l'une ni l'autre de ces propositions, déclarait Guizot, ne pouvait convenir à un gouvernement sérieux et décidé à respecter le droit des gens et sa propre dignité (3). » Le Ministre de la guerre fut chargé de communiquer au gouverneur général la décision du Conseil. Il lui notifia donc, le 17 avril, qu'aucune modification ne devait être apportée aux instructions précédemment envoyées, et dont il lui rappelait

(1) Louis Philippe à Soult, 12 novembre 1844, dans Thureau-Dangin. *Histoire de la Monarchie de Juillet*, t. II, p. 396, note.

(2) « Nous avons voulu terminer cette affaire... de façon à ce qu'elle n'eût pas de chances de recommencer une fois, deux fois, trois fois... Nous avons voulu... qu'il ne restât plus rien à faire entre le Maroc et nous que de vivre en paix. — Discours de Guizot à la Chambre des Pairs, 15 janvier 1845. »

(3) Guizot, *Mémoires*, VIII, ch. XLI, p. 212.

les trois prescriptions principales : 1° N'opérer dans le Maroc que pour repousser une agression ou châtier les tribus voisines de la frontière ; 2° ne passer dans aucun cas sur la rive gauche de la Moulouya sans de nouvelles instructions du gouvernement ; 3° ne faire sous aucun prétexte aucun établissement permanent entre cette rivière et notre frontière et, après chaque expédition, rentrer immédiatement sur le territoire algérien (1). »

Bugeaud se voyait donc contraint de renoncer à l'espoir d'en finir avec Abd el-Kader en dispersant la deïra. Le ministre pouvait le combler d'éloges, le féliciter d'avoir réussi à pacifier l'Algérie, l'assurer que la presse d'opposition elle-même était obligée de désarmer, en présence des résultats obtenus, il ne l'empêchait pas moins d'achever l'œuvre à laquelle il s'était consacré et de porter à son adversaire un coup décisif. Il le condamnait à continuer un système d'opérations, qu'une expérience de six mois paraissait pourtant avoir condamné. Sur ce point le gouvernement demeura inflexible. Dans une nouvelle dépêche datée du 20 avril, le ministre de la guerre approuvait Bugeaud de préférer le plan de Lamoricière à celui de Cavaignac, et le louait, non sans quelque ironie, de la conformité de ses vues avec celles du gouvernement, mais il lui rappelait une fois de plus les limites, qu'il lui était interdit de franchir : « Quant à la direction ultérieure de nos opérations, M. de Chasteanu est opposé à toute intervention sur le territoire marocain ; et, au moment même où vous receviez la dépêche, dans laquelle il expose avec beaucoup de sagesse les motifs de cette opinion, j'avais l'honneur de vous écrire ma lettre du 17... pour vous faire connaître les intentions du gouvernement du Roi, qui se trouvaient entièrement d'accord avec la manière de voir de M. de Chasteanu.

1) Le Ministre de la Guerre à Bugeaud, 17 avril 1836, G.G.A., n°50.

Les dépêches que je viens de lire vous ont ramené à la même opinion. Je ne suis pas surpris que les propositions du général Cavaignac vous aient paru inadmissibles. Je m'étonne seulement, que cet officier général, avec son habitude de la guerre d'Afrique et la connaissance qu'il a de son ennemi, ait cru possible d'atteindre la deïra. Il ne pouvait échapper à un esprit aussi pratique que le vôtre combien l'opinion du général Delamorière (sic) est préférable. Il considère la deïra comme un arbre à fruits dangereux, dont la racine est dans le pays des Beni-Snassen, et c'est par là qu'il lui paraît utile et suffisant de l'attaquer et vous acceptez cette idée. Cet accord complet et spontané de vos vues avec les prescriptions du Gouvernement du Roi doit donner les meilleurs résultats.

C'est le 20 que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire et vous attendiez le jour même ou le lendemain la réponse du gouvernement à l'exposé de vos projets ; vous l'aurez reçue en effet par ce courrier ou par celui du 22.

Vous y verrez avec satisfaction que la difficulté de rester immobile devant les actes d'hostilité des tribus voisines de la frontière est reconnue ; mais je dois vous répéter encore ce qui a déjà été écrit à cet égard, c'est que, moins que jamais, le gouvernement n'est disposé à consentir à une expédition dans le Maroc ; que la Moulouya ne doit pas être franchie, et, qu'en aucun cas, il ne peut être créé d'établissement permanent au delà de notre frontière » (1).

Le coup était cruel pour Bugeaud. Découragé déjà par les attaques dont il était l'objet, il se montrait disposé à donner sa démission, plutôt que d'« être, selon ses propres expressions, l'artisan des idées fausses, qui règnent très généralement sur les grandes questions d'Afrique » (2).

(1) Le Ministre de la guerre à Bugeaud, 20 avril 1846. G. G. A. n° 52.

(2) Bugeaud à Guizot, 11 avril 1846, dans d'Ideville..., *op. cit.*, III, p. 111.

Aussi Guizot s'efforça-t-il de lui faire entendre raison. « J'usai avec lui, dit-il, du procédé, qui convient à un gouvernement libre dans ses rapports avec des agents considérables et qu'il honore ». Il chargea donc Léon Roches d'expliquer au gouverneur général les intentions du cabinet et les siennes propres au sujet de la question marocaine. En outre, il adressa à Bugeaud, le 24 avril une longue lettre (1), pour lui développer les raisons de la décision prise par le conseil des ministres. Il lui décernait les éloges dûs à ses succès et à sa clairvoyance ; il se déclarait convaincu, lui aussi, des dangers que faisait courir à l'Algérie le voisinage de la Deïra, mais, en retour, il insistait sur les motifs, qui interdisaient à la France d'engager une guerre avec le Maroc. Ces motifs, le ministre de la guerre ne les avouait pas ; Guizot les révélait sans embarras au maréchal ; c'étaient la crainte des attaques de l'opposition parlementaire, et celle de complications européennes. Si l'ébranlement produit par la révolution de Juillet avait obligé les puissances à se désintéresser de l'Afrique et permis ainsi à la France de se maintenir en Algérie, rien ne prouvait que l'Europe ferait une seconde fois preuve de la même tolérance. Un conflit franco-marocain lui semblerait, sans doute, le prélude d'une occupation qu'elle n'était pas disposée à tolérer. « Partout donc, concluait le ministre, et sous quelque aspect, intérieur et extérieur, parlementaire ou diplomatique, que nous considérons la question, le bon sens nous conseille, nous prescrit, de maintenir entre nous et l'empereur du Maroc, la situation actuelle de paix générale, de bonne intelligence, de semi-concert contre Abd el-Kader. Nous devons donner soigneusement à toute notre conduite, à toutes nos opérations vers l'Ouest de l'Algérie, ce caractère, qu'elles sont uniquement dirigées contre l'Émir, et n'ont d'autre but que

(1) Guizot à Bugeaud, 24 avril 1846, dans *Guizot. Mémoires*, t. VII, pp. 214-222.

de garantir la sécurité, que l'empereur du Maroc nous doit, qu'il nous a formellement promise par le traité de Tanger, par le traité de Lalla-Marnia, par ses engagements récents, sécurité, que, s'il ne nous la donne pas, nous avons le droit de prendre nous-mêmes, fallût-il, pour cela entrer et guerroyer sur le territoire marocain » (1). Or, deux systèmes peuvent être adoptés. Le premier consiste à poursuivre Abd-el-Kader et sa deïra » ce fléau de l'Algérie » sur le territoire chérifien, jusqu'à ce que l'émir soit tombé au pouvoir des Français et la deïra dispersée. Il présente à la vérité de graves inconvénients, durée indéterminée des opérations, guerre inévitable avec le Maroc, dont les populations feront cause commune avec Abd el-Kader, révolution et anarchie à l'intérieur de l'empire. Aussi Guizot repousse-t-il ce système et se rallie-t-il au second. Rendre le voisinage de la frontière intenable à Abd el-Kader, et, à cet effet entretenir dans la province d'Oran des forces militaires suffisantes, pour faire au besoin des incursions dans la région comprise entre le Kiss et la Moulouya et empêcher Abd el-Kader de s'y établir, tel est le plan adopté par le gouvernement, et dont il confie l'application aux bons soins et à la vigilance du maréchal. « Il y aura je n'en doute pas, dans ce système, des inconvénients et des difficultés graves... Vous saurez, j'en suis sûr, dans l'exécution de celui-ci en corriger autant qu'il se pourra les défauts, et le rendre efficace en vous contenant dans ses limites » (2).

Bugeaud n'avait pas attendu la lettre de Guizot pour se soumettre. Dès le 23 avril, en effet, Léon Roches, rassurait le ministre sur les intentions du gouverneur général : « C'est avec un bien vif sentiment de satisfaction, que je m'empresse d'annoncer à Votre Excellence, que M. le maréchal duc d'Isly a complètement renoncé

(1) Guizot à Bugeaud, dans Guizot, Mémoires, VII, p. 218.

(2) *Ibid.*, p. 222.

à ses projets d'invasion dans le Maroc. » (1). Le 30 avril, le maréchal lui-même informait Guizot, qu'il se rangeait à ses idées :

« Ce que vous me dites de la conduite, que nous devons tenir envers le Maroc, me paraît d'une grande justesse, en me plaçant à votre point de vue, et c'est là qu'il faut se placer. Sous un gouvernement absolu et en ne considérant que la question militaire et le succès de notre entreprise en Afrique, je raisonnerais autrement. Mais vous avez dû voir dans mes dépêches et les instructions que je viens de donner à MM. de Lamoricière et Cavaignac, que j'entrais entièrement dans votre politique. Aussi n'ayez aucune inquiétude à cet égard; il sera fait comme vous l'entendez et je vais encore me servir de vos propres expressions, pour en bien pénétrer les généraux, qui sont à la frontière (2) ».

Ainsi se termina l'incident. L'invasion du Maroc, proposée une première fois par Bugeaud au lendemain de Sid-Brahim, et une seconde fois au mois d'avril 1846, n'eut pas lieu. Le maréchal céda, « plus résigné que convaincu », à des arguments qui n'avaient pas pour lui la même valeur que pour Guizot et ses collègues. Il n'envisageait la question, pour ainsi dire, que du point de vue algérien; il se préoccupait uniquement de mettre fin à une situation désastreuse, et d'achever la pacification du pays, qu'il venait de conquérir. Guizot et ses collègues jugeaient autrement; éclairés par l'attitude de l'opposition pendant le conflit franco-marocain de 1844, ils se souciaient peu, de donner prise, en cas de difficultés militaires ou diplomatiques, à des attaques dangereuses pour le cabinet dont ils faisaient partie, dangereuses aussi pour le roi lui-même. Mais en la circonstance, l'intérêt dynastique et l'intérêt ministériel se

(1) Guizot. Mémoires VII, p. 213.

(2) Bugeaud à Guizot, 30 avril 1846 dans d'Ideville. Op. cit. III, p. 223.

confondaient, il faut l'avouer, avec celui du pays. Nul, pas même Bugeaud, ne pouvait prévoir quelles seraient les conséquences d'une intervention au Maroc. La prudence commandait donc d'éviter la manière forte, et de laisser à la diplomatie la tâche d'amener Abd er-Rahman à tenir ses engagements. Aussi bien le représentant de la France à Tanger s'acquitta avec succès de sa mission ; des négociations poursuivies avec persévérance en 1846 et en 1847, décidèrent le gouvernement marocain à prendre effectivement parti contre l'Émir, si bien qu'en décembre 1847, Abd el-Kader traqué par les troupes impériales était obligé de faire sa soumission à la France. On obtenait ainsi, sans sacrifices onéreux en hommes et argent, le résultat qu'une campagne pénible et meurtrière n'eut peut-être pas assuré.

GEORGES YVER.

APPENDICE

I

Le général Cavaignac à Bugeaud

Tlemcen, 2 avril 1846.

Depuis le 15 mars dernier, l'apparition de deux sultans et de quelques fauteurs subalternes de révolte est venue occasionner dans le pays un mouvement d'effervescence, aujourd'hui en partie calmé, mais qui est venu justifier

une fois de plus mon opinion sur le peu de fond qu'il y a à faire sur l'apparence calme de notre situation de ce côté. Je n'entrerai pas dans le détail de l'attitude prise par chacune des tribus dans ces derniers jours ; elle a été le résultat de son plus ou moins d'éloignement du territoire envahi, de l'esprit plus ou moins remuant des populations diverses. La question ne tient pas à des considérations de détail. Depuis six mois toutes les voies de sévérité ou d'indulgence prévoyante ont été épuisées, et je dois déclarer, Monsieur le Maréchal, qu'aussi longtemps que notre voisinage restera ce qu'il est, la pacification sérieuse de mon territoire est absolument impossible. Nos opérations resteront sans résultat solide, en présence de ce fait, que nous n'avons pas détruit la présence de la Deïra sur notre frontière, au milieu de populations qui lui sont sympathiques. Cette présence qui constate l'hostilité de l'empereur et son impuissance, entretient le foyer des révoltes et des attaques de tout genre.

Autant que la cause subsistera, je pourrai vivre au jour le jour, mais je ne répondrai jamais du lendemain. Il y a d'ailleurs un fait dont on est obligé de tenir compte, c'est l'opinion commune des indigènes. Or, dans cette opinion, l'état de la frontière depuis dix-huit mois est, de la part des Français, une preuve matérielle d'aveuglement ou d'impuissance. Si nous croyons pouvoir souffrir un dangereux voisinage, nous sommes aveugles ; si, comprenant ses dangers nous ne le faisons pas cesser, c'est que nous n'en avons pas le pouvoir. Ce raisonnement est dans toutes les têtes ; elles en tirent des conséquences qui jettent ces populations dans les bras des premiers venus.

Mon opinion est que, si l'année s'écoule sans que la question ait fait pour nous un pas décisif, cette subdivision perdra toute sa population sauf une partie des Kabyles.

Il est à remarquer que, depuis le traité de Tanger, le

groupe de la Deïra s'est successivement élevé du chiffre de mille à celui de trois ou quatre mille tentes. Il est permis de s'inquiéter en présence d'un fait semblable et d'avoir peu de confiance dans le résultat d'un attermoiement.

Si Abd el-Kader abandonne l'Est et si vous le suivez dans l'Ouest avec des forces imposantes, nous reprendrons sur les tribus de cette subdivision l'ascendant moral que nous avons en grande partie perdu. Une partie de celles qui sont encore en émigration rentreront sur leur territoire, lorsqu'elles toucheront du doigt le rétablissement de nos affaires. Ces résultats arriveront presque sans efforts et par le seul fait de votre présence. J'ai donc cru sage de compter beaucoup sur elle, c'est-à-dire, en ce qui tient au rétablissement de notre autorité sur les tribus, de n'user que de la sévérité indispensable; en ce qui tient au retour de nos émigrés, de n'agir pour ainsi dire, qu'à coup sûr et de leur consentement. En effet, si j'eusse adopté un plan de conduite différent, il est probable, d'une part, que les tribus qui hésitent encore sur la frontière se seraient jetées dans les bras de l'ennemi et que nous aurions perdu ainsi sans retour une population sur laquelle nous pouvons encore compter, et sans laquelle Tlemcen ne peut jouir ni d'aisance, ni de tranquillité; d'autre part, que les tribus complètement ruinées par les punitions, que j'aurais eu à leur infliger, nous auraient laissés sans moyen de pourvoir à la subsistance de la population de Tlemcen, aux convois militaires pour celle des garnisons de la ville et des différents postes; enfin aux besoins auxquels elles auraient à pourvoir, si l'armée devait se concentrer de ce côté (1).

Archives du Gouvernement général de l'Algérie. — Politique Carton XXI (1) (Correspondance générale), n° 43 (copie).

II

Lamoricière à Bugeaud

Au bivouac sous Tiaret, le 15 avril 1846.

Monsieur le Maréchal,

Je vais d'abord vous donner mon opinion sur la situation en général ; je passerai ensuite aux questions que vous me faites sur la frontière marocaine. Quatre choses se trouvent en présence : le gouvernement français, le gouvernement marocain, Abd el-Kader et la Deïra ; enfin les tribus marocaines qui prennent part à la lutte. Le gouvernement marocain reconnaît son impuissance à se faire obéir par les tribus de notre voisinage, qui prêtent assistance à Abd el-Kader et commettent incessamment contre nous des actes de brigandage. L'absence de représailles de notre part a enhardi ces tribus, dont l'insolence, aujourd'hui, dépasse l'imagination.

Je passe à la portion de votre lettre, qui est relative aux opérations dans le Sud. Je vous dirai tout d'abord que je regarde comme évident, que nous ne devons pas tenter simultanément des opérations profondes dans le Sud de la province d'Oran et une offensive vigoureuse contre les tribus de la frontière.

Relativement aux opérations contre les tribus du Sud, il y a quelques réflexions générales, que je crois important de rappeler ici.

Le petit désert ne peut devenir une base d'opérations que transitoirement.

L'Émir chassé du Tell ne s'y est point retiré jadis parce qu'après les luttes qu'avaient eu à soutenir les tribus du pays à blé, celles qui leur correspondent étaient très mal approvisionnées dans le Sud.

Les tribus de Sud, l'année dernière, ont acheté des

quantités de grains très considérables. L'année, qui avait été très abondante dans les montagnes du Sud, avait permis à tous les habitants des Ksour de remplir leurs silos, tant avec leurs récoltes qu'avec les grains achetés par les tribus.

Abd el-Kader, qui s'était refait dans le Maroc a profité de l'insurrection générale du Tell pour entrer chez nous.

L'insurrection a commencé par le Nord, non par le Sud. Les tribus du désert ne se sont insurgées que quand les tribus du Tell chassées par nous sont sorties en masse sur les hauts plateaux. Les tribus du désert ont subi l'Émir ; elles ne l'ont pas appelé. Les circonstances, que je viens de rappeler, savoir : les grands approvisionnements du désert et l'émigration momentanée d'une partie des populations du Tell dans le Sud, (populations, qui avaient apporté des grains avec elles et continuaient à en tirer de leur pays), ces circonstances, dis-je, ont permis à l'Émir de se maintenir assez longtemps dans le désert. Déjà, cependant, les approvisionnement des Ksour et des tribus s'épuisent. Plusieurs d'entre elles sont déjà revenues. L'émir, quoique suivi de peu de monde, est contraint de changer incessamment de place pour vivre, et, cependant, malgré toutes les circonstances ci-dessus énumérées, il n'aurait pu faire contre nous la campagne qui dure encore, s'il n'avait eu dans le Maroc la base d'opérations d'où il tire ses renforts et où il renvoie les hommes et les chevaux, qui ne peuvent plus continuer la guerre.

L'Émir suit le conseil, que lui a donné récemment Mouley Abd er-Rahman de continuer à opérer dans l'Est, afin d'empêcher les Français de réunir toutes leurs forces pour opérer sur la frontière. Mais quelque acharnement qu'il mette à rester dans le désert, j'ai la conviction qu'il s'y usera, si nous restons en mesure de dominer et de défendre le Tell. Je pense que notre action de l'autre côté de la frontière le ramènerait à sa Deïra et que notre plan d'opérations générales doit consister, en ce moment,

à assurer notre domination dans le Tell, à garder et défendre sa frontière du Sud et, avec le reste de nos forces, à nous jeter dans le Maroc pour agir ainsi que je l'ai dit plus haut.

La domination, qu'il est possible d'exercer sur les tribus du désert, nous sera assurée au moment où nous serons bien décidément les maîtres dans le pays duquel elles ne peuvent se passer. Dans les événements récents elles ont été l'instrument et non pas la cause du mal. Nous risquons d'user nos moyens en courant après elles, et après l'Émir qui leur a imposé une hospitalité qu'elles commencent à trouver fort lourde. De plus nous laisserions à Abd-el-Kader les moyens matériels de prolonger la guerre qu'il nous fait, si nous lui permettions de jouir de la base qu'il s'est créée au Maroc et d'y retourner aussitôt que la faim l'obligera d'y revenir.

Veillez agréer, etc...

*Le Lieutenant général,
Commandant la Division d'Oran,
Signé : DE LAMORICIÈRE.*

Archives du Gouvernement général de l'Algérie — Politique —
Carton XXI. — (1) (Correspondance générale), n° 52. (Copie).

III

Cavaignac à Bugeaud,

Tlemcen, le 13 avril 1846.

Monsieur le Maréchal,

Votre dépêche du 6 avril pose l'alternative de deux grands systèmes d'opérations : l'un dirigé dans le Sud contre la base d'opérations, qu'on peut appeler passagère, sur laquelle Abd el-Kader s'appuie en ce moment ; l'au-

tre à l'Ouest, contre sa base permanente formée par une agglomération importante de populations dévouées s'appuyant sur les sympathies des Kabyles marocains.

Quels sont les avantages de ces deux systèmes ; quelles sont leurs difficultés ; quels sont les résultats qu'on peut en attendre ; enfin, qu'elle est leur opportunité comparative ?

J'examinerai d'abord le système des opérations du Sud :

Depuis qu'il a quitté le Maroc, Abd el-Kader a successivement voulu appuyer ses opérations sur les tribus du Tell, sur la grande Kabylie, maintenant sur le désert. Il a dû successivement renoncer aux deux premières bases et, dans ses derniers échecs, il a été réduit à la situation la plus délicate dans laquelle il se fût encore trouvé. Il est de notoriété commune qu'il s'est réfugié dans Stitten avec moins de 60 hommes, dont une vingtaine tout au plus encore montés.

Des témoins oculaires me racontent que Ben Tami est rentré péniblement avec quelques cavaliers, traînant à sa suite une centaine d'hommes démontés. Ces faits sont d'une vérité incontestable ; mais Abd el-Kader avait encore sa deïra ; il y a demandé des ressources et, au moment où nous apprenions ici sa défaite récente, il rentrait déjà en opérations, s'appuyant cette fois sur les Oulad Sidi Cheikh. En présence de ces faits, je ne verrais plus qu'une seule raison de jouer sa dernière réserve du côté du Sud ; c'est l'espoir, on peut presque dire fondé, de s'emparer de la personne de notre ennemi. Toutefois, ce ne peut pas être la tâche de toute une armée, et si, pendant cette campagne, toutes nos forces actives étaient dirigées vers le Sud, il y aurait à craindre, selon moi, pussions-nous plusieurs fois rejeter Abd el-Kader dans l'état de détresse où il était récemment, il y aurait à craindre, dis-je, que, parvenus à l'automne et au sacrifice de toute notre cavalerie, nous

nous retrouvions à cette époque dans une situation beaucoup plus fâcheuse qu'au mois de septembre dernier, car, pendant que nos moyens auraient diminué, Abd el-Kader se présenterait avec une Deïra quadruplée et toute la cavalerie du désert.

Tel serait, je le crains, le résultat d'un grand ensemble d'opérations dans le Sud, non pas à cause de la nature même de ces opérations, car si l'Émir n'avait pas autre chose que le Sud, il est évident qu'il faudrait agir avec tous nos moyens de ce côté, mais parce que ce n'est pas là où il est possible de l'atteindre dans sa véritable force actuelle et dans ses moyens fondamentaux d'action. J'ajoute, que je ne pense pas que notre Tell ait repris une assiette suffisante, pour qu'il n'y eût pas danger à décentrer ainsi toutes nos forces ; c'est du moins ce que me fait croire la connaissance de l'état de ma subdivision.

Une dernière considération doit entrer en ligne de compte. Il y a eu sécheresse et l'année sera rude ; c'est une aggravation aux difficultés des opérations dans le Sud. Tout en admettant la chance qu'un effort désespéré dans le Sahara pourrait bien faire tomber l'Émir en notre pouvoir, je crois qu'il nous expose plus probablement à nous retrouver au mois de septembre prochain, dans une situation plus mauvaise que celle où nous nous trouvions il y a huit mois, parce que, hors le cas unique de la prise de l'Émir, quels que soient les succès locaux que nous aurions obtenus, il n'en sera pas moins vrai que nous aurons épuisé nos forces vives sans avoir détruit celles de l'ennemi, qui résident dans cette position vigoureuse, qu'il a su maintenir entre nous et le Maroc, enfin, dans le dépôt de recrutement et de remonte qu'il a sur la Moulouya.

Tout semble donc amener à cette conséquence que, dans la destruction de cette position et de ce dépôt réside pour nous, non pas un succès à tout jamais définitif, mais un succès solide.

C'est donc, selon moi et avant tout, dans la direction

de l'Ouest qu'il faut agir, et je suis amené ici à répondre aux questions et observations que cette proposition fait naître.

Tout le monde, ou du moins tous les gens compétents, sont d'accord, je crois, sur ce fait qu'Abd el-Kader, en se retirant, il y a deux ans, dans le Maroc et en y établissant le foyer de sa résistance, a créé à la France des difficultés plus sérieuses encore que celles qu'il avait suscitées pendant toute la période antérieure. En effet, il n'avait été jusqu'à cette époque qu'un prétendant isolé, et notre lutte contre lui ne se rattachait à aucun de nos autres intérêts politiques ; mais, du jour, où il a su faire entrer dans la question les intérêts d'une puissance constituée, liée elle-même dans les conditions de son existence à d'autres États, de ce jour, dis-je, Abd el-Kader ajoute à nos affaires une sérieuse complication.

Son premier résultat a été la guerre du Maroc en 1844, et il ne pouvait pas en être autrement. En effet, le Maroc nous avait vus chasser les Turcs, puis, après quelques conventions successives, nous étendre jusqu'à sa frontière ; il était très naturel qu'il s'inquiétât de nos projets ultérieurs ; aussi avait-il toujours secondé Abd el-Kader dans sa résistance pour éloigner l'époque où il aurait à nous reconnaître pour voisins. Lorsqu'Abd el-Kader chassé de l'Algérie, se réfugia sur son territoire, le Maroc dut se croire menacé par le progrès de notre marche ; de là les réunions de troupes et les préparatifs de résistance à notre conquête ; l'esprit religieux a fait le reste. Le Maroc avait été vaincu de toutes manières, mais nos victoires n'avaient pas simplifié la question, car, d'un côté, elles ne nous fournissaient pas les moyens d'expulser l'Émir, de l'autre elles n'avaient ajouté ni aux moyens, ni assurément au désir que le Maroc aurait eu de le faire. Bien loin de là, la lutte une fois ouverte, il semble que le Maroc devait tendre à protéger notre ennemi. Le véritable fruit à tirer de nos victoires devait donc consister à rassurer le Maroc, qui ne nous avait

fait la guerre que par peur, à le désintéresser de la question, enfin à tâcher de le convaincre si complètement que nous n'en voulions pas à son territoire, qu'il en vint à croire, que son existence comme gouvernement n'était point menacée par la lutte qu'Abd el-Kader avait transportée sur son sol, et qu'il ne dépendait plus ni de lui, ni de nous d'éviter.

J'ai entendu émettre l'opinion que l'empereur, quoique éclairé sur ses véritables intérêts, serait, si nous entrons sur son territoire, entraîné contre nous par le fanatisme de ses populations. Je ne suis pas convaincu qu'une opération de peu de durée doive provoquer dans l'empire une commotion générale, si l'empereur ne cherche pas à la faire naître. Tout le monde s'accorde à dire, qu'au delà de Taza on s'est, jusqu'à ce jour, peu occupé de nos affaires. Mais, enfin, si cette commotion devait se produire, n'en résulterait-il pas la preuve, qu'en supposant l'empereur animé de bonnes dispositions à notre égard, il lui serait impossible de nous en donner la seule preuve que nous ayons à en attendre.

On dit encore que si l'empereur nous laisse pénétrer sur son territoire, et veut se prononcer pour nous, il fournira ainsi à Abd el-Kader une arme puissante contre lui dans l'esprit de ses peuples, qui se prononceront contre lui-même en faveur de l'émir. Je ne nie pas ce danger et je ne le dédaigne pas ; mais supposons que cette considération nous arrête, elle arrêtera bien plus certainement l'empereur et l'état de choses actuel se perpétuant si tant est que nous puissions encore longtemps y faire face, nous arrivons au jour où notre ennemi sera devenu assez fort pour faire naître de lui-même la secousse, que nous n'aurons pas voulu produire.

C'est d'après cette pensée que, depuis 18 mois, nous avons accepté tous les embarras de la situation et, comme conséquence, nous voyons notre influence gravement compromise ; le découragement s'est fait jour dans quelques esprits ; nous voyons la deïra d'Abd-el-

Kader presque quadruplée dans son effectif, et son influence sur les populations frontières du Maroc transformée en souveraineté de fait. La progression a été rapide et, si nous la laissons suivre son cours, il est facile d'en calculer le dernier terme.

On dit aussi, car on a tout dit sur cette question, que l'empereur désire autant que nous l'expulsion de l'émir de son territoire, mais, en 1844, nous avons porté une telle atteinte à sa puissance, qu'il n'est pas assez fort pour se prononcer en ce moment dans le sens de nos intérêts. Il faut lui laisser le temps de reconstituer son autorité. Cette manière de voir est sage, sans aucun doute ; toutefois il faut calculer, d'une part, combien il faudra de temps à l'empereur pour acquérir la force qui manque ; de l'autre, pendant combien de temps encore la France pourra faire face à la situation présente.

En résumé, M. le Maréchal, il y a un fait qui domine toute la question, c'est que le temps presse ; que la situation est difficile et que les succès mêmes obtenus contre l'ennemi semblent démontrer l'impuissance de tous les efforts, qui ne s'attaqueront pas au fondement de sa position.

S'il me paraît indispensable d'opérer immédiatement contre la deïra, on ne peut cependant négliger le fait de la présence d'Abd-el-Kader dans l'Est. Je crois donc qu'il est indispensable de laisser aux chefs qui ont si bien justifié votre confiance, le moyen de continuer la chasse pendant les six semaines que durera votre absence ; cela me paraît indispensable, dût-il en résulter une diminution dans l'effectif de la cavalerie, que vous réunirez sur la frontière de l'Ouest.

Veillez agréer, etc.

Le Maréchal de camp
commandant la subdivision de Tlemcen,
Signé : CAVAIGNAC.

Archives du Gouvernement général de l'Algérie. — Politique, carton XXI (1) (Correspondance générale), n° 52 (copie).

IV

Bugeaud au Ministre

Alger, le 10 avril 1846.

Le général Cavaignac dans sa lettre du 2 avril, expose d'une manière très nette les inconvénients et les dangers de l'état de choses actuel s'il se prolongeait, et il exprime clairement l'opinion qu'il ne faut plus se laisser leurrer et qu'il faut agir. Toutefois il ne se dissimule pas que l'action peut amener des inconvénients graves, mais il paraît croire l'attente plus dangereuse encore, en ce qu'elle nous affaiblit chaque jour dans l'esprit des peuples, qui attribuent notre modération à l'impuissance.

M. le général de Lamoricière, dans une dépêche qu'il m'a adressée le 2 avril, exprime, sans la développer autant, la même opinion que le général Cavaignac.

De mon côté, M. le Ministre, après avoir bien pesé les inconvénients et les avantages d'une conduite énergique sur la frontière du Maroc, je pense qu'il y a moins de danger à chercher avec des forces suffisantes la deïra de l'émir sur la rive gauche de la Moulouya, que de rester dans la situation où nous sommes ; situation qui permettrait longtemps à l'ex-émir de nous tenir sans cesse en alarmes, de nous attaquer périodiquement et de nous user en nous obligeant à employer toutes nos forces dissimulées sur un grand espace, soit pour étouffer les insurrections multiples, qu'il pourrait encore fomenter, soit pour l'empêcher lui-même de s'établir encore quelque part. Voilà six mois que nous jouons ce jeu et l'on ne peut se faire une idée des fatigues qu'il nous a

imposées, quand on n'en a pas été le témoin. Maintenant que nous sommes à peu près maîtres de l'incendie chez nous, je crois le moment venu d'aller détruire le mal dans sa source. Toutefois je n'entreprendrai pas une chose aussi sérieuse sans l'autorisation formelle du gouvernement.

Ne voulant négliger aucune lumière avant de faire une proposition au gouvernement sur une aussi grave affaire, j'ai chargé le capitaine du bateau porteur de ma lettre au commandant de la province d'Oran de se rendre à Tanger pour remettre au consul une dépêche, dans laquelle je lui fais connaître l'exacte situation des choses et le charge de me dire ce qu'il peut y avoir à espérer de la part du gouvernement marocain. Mais comme la saison nous presse, je désire que le gouvernement, sans attendre plus longtemps, me fasse connaître ses dispositions actuelles, car, je le répète, il n'y a pas de temps à perdre pour les préparatifs. En s'y prenant dès à présent, c'est tout au plus si nous pourrions être prêts à entrer en action vers le 15 mai. C'est une bonne saison, sans doute, mais elle est bien voisine des grandes chaleurs.

Je vous prie de ne pas perdre de vue que, dans le cas où le gouvernement serait disposé à nous laisser faire une opération assez profonde pour disperser la deïra et la refouler jusqu'aux environs de Taza, il est nécessaire d'obtenir du gouvernement espagnol que Melilla nous serve de point de ravitaillement et que l'on mette à notre disposition l'hôpital et peut-être quelques magasins. Cela ne pourrait que servir les intérêts de la garnison de cette place, qui est dans une situation vraiment pénible.

V

*Extrait d'une dépêche de M. le maréchal duc d'Isly,
en date d'Alger, le 10 avril 1846.*

Les dernières et solennelles promesses de l'empereur Moulaï Abderrahman nous avaient donné l'espérance, que nous ne serions pas contraints de pénétrer dans l'empire du Maroc pour y dissiper les causes principales des troubles de l'Algérie. Vous savez que j'ai accueilli ces dispositions apparentes avec empressement.

Dès que j'ai eu connaissance qu'un ambassadeur était chargé de porter au Roi les paroles satisfaisantes du gouvernement marocain, j'ai donné à MM. Lamoricière et Cavaignac des instructions précises et motivées, qui leur prescrivaient de s'abstenir de passer la frontière et d'attendre avec patience l'effet des mesures annoncées avec pompe.

C'est le 19 décembre seulement, que, pressé par les événements et par l'attente vaine de l'autorité marocaine, j'ai autorisé M. le général Cavaignac à faire une entreprise sur la rive droite de la Moulouya, pour tâcher de saisir la deïra ou tout au moins tâcher de ramener une partie de nos populations émigrantes, qui faisaient appel elles-mêmes à notre intervention.

Ces expéditions n'eurent pas tout le résultat qu'on devait en espérer. Mais, les croyant suffisantes pour déterminer l'empereur à agir de son côté, afin d'éviter de nouvelles incursions de notre part sur son territoire, j'ordonnai à M. le général Cavaignac de s'abstenir de toute nouvelle violation de territoire, ne voulant rien négliger pour éviter à la France les complications qui

pourraient surgir par suite de notre apparition répétée sur les terres de nos voisins.

Mon attente a encore été déçue. Nous n'avons plus entendu parler ni du gouverneur du Riff, ni des faibles rassemblements de troupes qui avaient été commencés à Taza, pendant que l'ambassadeur marocain se trouvait encore à Paris.

La deïra, qui avait paru d'abord avoir quelque inquiétude, s'est pleinement rassurée du côté du Maroc, puisqu'elle s'est portée un peu plus loin sur la rive gauche de la Moulouya, ce qui ne pouvait avoir d'autre but que de s'éloigner de nos corps.

Mais ce qui prouve mieux que tout autre chose qu'Abd el-Kader était plein de confiance sur les intentions ou sur l'impuissance de l'empereur du Maroc, comme aussi sur les garanties que lui ont données les tribus de la frontière marocaine, c'est que, malgré nos deux expéditions connues longtemps à l'avance, il a poursuivi obstinément le cours de ses projets contre l'Algérie et qu'il s'est maintenu dans l'Est et le Sud-Est d'Alger autant qu'il l'a pu.

Il ne se fondait pas comme nous sur des espérances mais sur des certitudes.

En effet, chaque jour l'audace de son lieutenant Bou Hamedi, qui commande les populations réfugiées, qu'on peut appeler un nouveau Coblenz, est devenue plus grande. Il parcourt en maître toute la zone entre l'oued Kiss et la Moulouya, qui s'étend jusqu'au désert. Il lève des contributions et des amendes sur toutes les tribus réfugiées. Ouchda paraît être une ville à lui; ses plus faibles détachements la traversent, soit pour aller au camp d'Abd-el-Kader, soit pour en revenir. Enfin des combattants de deux tribus marocaines ont envahi dernièrement notre territoire à la suite d'un nouveau sultan et sont venues jusqu'à 6 lieues de Tlemcen.

Je ne vous peindrai pas les effets produits sur nos

*

tribus par cette situation : j'en suis dispensé par la dernière lettre de M. Cavaignac, que j'ai l'honneur de mettre sous vos yeux.

Pour extrait conforme :

Paris, le 24 avril 1846.

*Le Chef d'escadron d'État-Major, chef du Bureau
des opérations militaires et de la correspondance générale.*

Archives du Gouvernement général de l'Algérie. Politique-
carton XXI (1). (Correspondance générale), n° 46.

VI

M. de Chasteau à Bugeaud

Tanger, le 14 avril 1846.

Monsieur le Maréchal,

M. Léon Roches m'a communiqué la lettre que Votre Excellence lui a fait l'honneur de lui écrire le 6 de ce mois et qui est arrivée aujourd'hui, 14, par le bateau à vapeur du Roi, l'*Etna*.

D'après ce que m'avait dit M. Roches de vos dispositions par rapport au Maroc, je croyais que vous aviez renoncé, au moins pour quelque temps, à tout projet d'invasion sur le territoire marocain. Je me réjouissais de cette sage résolution, d'autant plus qu'elle se trouvait parfaitement conforme aux instructions que j'avais reçues du gouvernement du Roi, et, je crois, aux véritables intérêts de notre pays.

Depuis le départ de M. Roches d'Alger, notre position s'est améliorée, soit en Algérie, soit au Maroc ; ce n'est donc pas sans un vif sentiment de surprise que j'ai

appris les projets presque arrêtés de Votre Excellence de pénétrer à main armée sur le territoire marocain.

Il me semble qu'une tentative sur la deïra, qui se trouve à vingt-cinq lieues dans l'intérieur du Maroc, au milieu de populations fanatiques et essentiellement ennemies des chrétiens, ne peut se considérer comme un coup de main. Il faut des préparatifs, un rassemblement de troupes assez fort pour éviter toute chance d'insuccès, et, Votre Excellence doit le savoir, rien ne reste secret pour les Arabes. Toutes les tribus se soulèveront en apprenant l'approche de l'armée française ; il y aura des combats, dont nous sortirons vainqueurs, sans aucun doute, mais notre marche sera retardée ; la deïra s'éloignera et nous serons obligés de faire face à toutes les populations sur le territoire desquelles nous aurons pénétré. Abd el-Kader arrivera, profitera de l'état d'effervescence des Musulmans, prêchera la guerre sainte, se fera proclamer émir des croyants, guerrier dans les voies du Seigneur, et arrivera au but, qu'il se propose depuis si longtemps, de fonder entre l'Algérie et le Maroc un royaume, qui menace également les deux empires.

Ces événements arriveront malgré nous et malgré l'empereur, qui n'aura ni la force morale, ni la force matérielle pour les empêcher. Nous rompons des relations amicales, au moins en apparence, avec un gouvernement plus ou moins bien constitué, et nous nous engagerons dans une guerre contre un empire une fois et demie grand comme la France et qui sera livré à une complète anarchie. Je compte toujours sur les succès brillants de nos armes, mais n'avons-nous déjà pas assez d'occasions de les faire briller en Algérie ?...

En face de considérations aussi graves, je n'hésite pas à vous envoyer M. Léon Roches. Vous l'appréciez depuis plus longtemps que moi ; vous savez qu'il connaît le pays, les hommes et les rapports entre les peuples musulmans.

Je le charge de combattre les projets d'invasion de Votre Excellence, parce que je crois fermement agir ainsi dans les intérêts de mon pays; s'il ne réussit pas, ma responsabilité comme représentant du gouvernement du Roi au Maroc aura été mise à couvert et je me conformerai strictement aux instructions ultérieures, que je recevrai de mon département.

Veillez agréer.....

Signé.: E. DE CHASTEAU.

Archives du Gouvernement de l'Algérie. Politique. Carton XXI. (1)
Correspondance générale, n° 52.

VII

Le Ministre de la Guerre à Bugeaud.

Paris, le 17 avril 1846.

Votre dépêche du 10 avril a été mise sous les yeux de Sa Majesté et communiquée au Conseil. Vos propositions ont été l'objet du sérieux examen qu'elles devaient provoquer, et, après cette étude, il a été reconnu que rien ne pouvait être modifié dans les instructions qui vous ont été adressées jusqu'ici. Je dois donc vous exprimer de nouveau, de la manière la plus précise les intentions du gouvernement du roi, déjà développées dans ma réponse à votre dépêche du 1^{er} de ce mois.

Elles se résument en 3 points :

N'opérer dans le Maroc que pour repousser une agression ou châtier des tribus voisines de la frontière.

Ne passer, dans un aucun cas, sur la rive gauche de la Moulouya, sans de nouvelles instructions du gouvernement.

Enfin ne faire sous aucun prétexte aucun établissement permanent entre notre frontière et cette rivière,

et, après chaque expédition, rentrer immédiatement sur le territoire de l'Algérie.

Le Gouvernement comprend comme vous, Monsieur le Maréchal, tout l'intérêt que nous aurions à extirper du Maroc, la deïra d'Ab-del-Kader, mais il doit se préoccuper des conséquences que pourrait avoir une opération de cette nature, dont le succès même ne lui paraît pas assuré malgré la valeur de vos troupes et le mérite de leur chef.

Rien ne peut assurer que la deïra ne fuirait pas devant vous comme les tribus insoumises devant vos colonnes et, se tenant toujours au delà de vos atteintes ne vous contraindrait pas à faire dans l'empire du Maroc une guerre non moins active et non moins pénible que celle de l'Algérie si glorieusement conduite. Elle serait cependant stérile dans ses résultats militaires et dangereuse dans ses conséquences politiques. Il se peut que l'empereur Abd-er-Rahman comme ami soit trop faible pour nous seconder efficacement ; mais il est certainement par sa position et par le caractère de ses peuples, en état de nous créer des embarras des plus sérieux, si ses dispositions à notre égard venaient à changer.

C'est déjà une assez grande chose sur laquelle votre esprit peut s'arrêter avec satisfaction, que de voir cette insurrection si puissante, si générale, si menaçante dans son principe, vaincue en peu de mois partout où elle en a appelé aux armes, comprimée sur tous les points où elle n'a pas osé combattre, grâce à votre activité, à la justesse de vos conceptions et à votre bon système de guerre.

Le gouvernement du Roi a été frappé de ce résultat et l'opinion publique elle-même accoutumée à ne juger que d'après les faits se modifie sous la même impression. Ceux qui, à Paris, blâmaient le plus vos opérations commencent à revenir de leurs jugements erronés et à envisager les choses sous leur véritable point de vue.

La presse opposante reste à peu près muette à votre

égard ; l'avoir condamnée au silence n'est pas le moins étonnant de vos succès : Bientôt, je n'en doute pas, il n'y aura qu'une voix pour vous rendre pleine justice, et reconnaître avec le gouvernement, qu'il n'y avait pas d'autres moyens de réussir que les moyens employés par vous, comme il n'y avait d'autre homme pour les mettre en œuvre que le Maréchal, en qui l'on trouve réunies la fermeté de caractère, la persistance, l'énergie et l'activité sans égale, que vous déployez tous les jours.

Archives du Gouvernement Général de l'Algérie. — Politique
Carton XXI. (1) (Correspondance générale), n° 50.

Le Gérant,

J. BÉVIA.